

# *Le défi du Saint-Laurent*

*Projet de mise en valeur*

*Plan d'action*

*Sommaire et recommandations*

EN890759

Sommaire.

EX. B

QQEN

*Rapport du Comité directeur*  
*Juin 1989*

Le rapport du Comité directeur  
est constitué de trois documents:

Plan d'action  
Rapport technique

Plan d'action  
Sommaire et recommandations ✓

Atlas du Saint-Laurent

*Plan d'action*  
*Sommaire et recommandations*

EN 890 759

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| AVANT-PROPOS                                                                                            | 1  |
| INTRODUCTION                                                                                            | 3  |
| 1. LE SAINT-LAURENT - PORTRAIT D'UN GEANT                                                               | 23 |
| 1.1 Un régime complexe                                                                                  | 26 |
| 1.2 Un pôle d'attraction                                                                                | 28 |
| 1.3 Une richesse écologique en péril                                                                    | 30 |
| 1.4 Une qualité d'eau détériorée                                                                        | 31 |
| 2. LA RESTAURATION                                                                                      | 35 |
| 2.1 Par la dépollution des Grands Lacs                                                                  | 38 |
| 2.2 Par la dépollution du Saint-Laurent                                                                 | 38 |
| 2.2.1 L'assainissement urbain                                                                           | 39 |
| 2.2.2 L'assainissement agricole                                                                         | 46 |
| 2.2.3 L'assainissement industriel                                                                       | 49 |
| 2.2.4 Les autres sources de pollution                                                                   | 54 |
| 3. LA PROTECTION                                                                                        | 55 |
| 3.1 Par une meilleure connaissance des paramètres de la pollution                                       | 57 |
| 3.2 Par des mesures de prévention concernant les ressources biologiques, les usages et la santé humaine | 61 |
| 3.3 Par la gestion des sédiments contaminés                                                             | 63 |
| 3.4 Par la sauvegarde des rives, du littoral et des plaines inondables                                  | 67 |
| 3.4.1 Le gouvernement du Québec                                                                         | 68 |
| 3.4.2 Les municipalités riveraines                                                                      | 71 |
| 3.5 Par la régularisation des eaux                                                                      | 74 |
| 3.6 Par diverses mesures de prévention                                                                  | 77 |
| 3.6.1 Relatives au dragage                                                                              | 77 |
| 3.6.2 Dans le domaine agricole                                                                          | 79 |
| 3.6.3 Dans le domaine industriel                                                                        | 80 |
| 3.6.4 Relatives à l'implantation de grands projets                                                      | 81 |

|                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>4. LA CONSERVATION</b>                                                      | <b>83</b>  |
| 4.1 Par la préservation des sites naturels                                     | 86         |
| 4.2 Par une meilleure connaissance de la faune<br>et de la flore               | 96         |
| 4.3 Par une meilleure gestion des stocks de poissons                           | 98         |
| <b>5. LE DEVELOPPEMENT</b>                                                     | <b>103</b> |
| 5.1 Par l'expansion des activités de croisières                                | 106        |
| 5.2 Par la mise en place d'un réseau nautique                                  | 108        |
| 5.3 Par la mise en place de réseaux touristiques                               | 110        |
| 5.4 Par divers programmes relatifs à la pêche<br>commerciale                   | 111        |
| 5.5 Par divers programmes reliés à la pêche et à la<br>chasse sportive         | 117        |
| 5.6 Par diverses mesures relatives au commerce maritime                        | 117        |
| 5.6.1 La sécurité maritime                                                     | 118        |
| 5.6.2 Le trafic maritime                                                       | 119        |
| 5.6.3 Les infrastructures et les<br>équipements portuaires                     | 121        |
| 5.6.4 L'action du gouvernement du Québec                                       | 123        |
| <b>6. LA PROMOTION</b>                                                         | <b>125</b> |
| <b>7. Le suivi du projet de mise en valeur</b>                                 | <b>131</b> |
| <b>Lexique</b>                                                                 | <b>137</b> |
| <b>Annexe: Liste des recommandations par secteurs<br/>          d'activité</b> | <b>139</b> |



### AVANT-PROPOS

En mars 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dirigée par la première ministre de la Norvège, madame Gro Harlem Brundtland, rendait public son rapport "Our Common Future" (Notre avenir à tous). Elle y lançait un appel pressant à la communauté internationale, l'incitant à prendre rapidement un virage écologique majeur, afin de contrer la menace mortelle que les pollutions de toutes sortes font peser sur notre planète. En même temps, la Commission se montrait optimiste que nous parviendrions à résoudre nos problèmes environnementaux en adoptant une forme de développement économique qui soit en harmonie, et non plus en opposition, avec l'environnement.

Au Canada, après avoir rencontré la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement mettait sur pied le Groupe de travail sur l'environnement et l'économie, dont la mission était de lui proposer des stratégies et des mécanismes en vue d'éliminer les obstacles à un développement économique compatible avec l'environnement.

Le gouvernement du Québec a souscrit entièrement à cette orientation, qui s'inscrit notamment dans le cadre de la première politique que s'est donnée récemment le Québec en matière d'environnement, sous le titre "Un nouveau cap environnemental".

Le Québec a alors décidé de mettre sur pied un vaste projet, qualifié d'ex-emplaire, de mise en valeur du Saint-Laurent, afin d'intégrer la conservation des ressources naturelles et le développement économique, selon le principe de développement durable mis de l'avant par la commission Brundtland.

Le 27 mai 1987, le Conseil des ministres confiait donc au ministre de l'Environnement et au ministre des Transports, responsable du développement régional, le soin de proposer un plan intégré de mise en valeur à la fois

environnementale et économique du Saint-Laurent. Il demandait aussi d'associer les autres ministères concernés à cette démarche.

## INTRODUCTION

Le plan d'action pour la mise en valeur du Saint-Laurent regroupe les interventions qui redonneront au fleuve ses qualités environnementales et lui insuffleront un nouvel élan économique.

L'enjeu est de faire du Saint-Laurent un symbole de développement durable alliant environnement et économie. Le plan intègre donc les préoccupations, les actions et les responsabilités de tous: gouvernements fédéral et provincial, communautés urbaines et régionales, municipalités régionales de comté, municipalités, entreprises, universités, centres de recherche, associations, groupes et citoyens.

Le projet de mise en valeur du Saint-Laurent a pour objectif de redonner au fleuve sa qualité, de le protéger, de le conserver et de tirer parti de tout son potentiel, ainsi que de ses rives, pour faire revivre les usages perdus et améliorer les usages actuels. Le plan vise notamment à développer les ressources du fleuve et à tirer profit de sa présence pour qu'il constitue un véritable instrument d'essor économique pour le Québec et le Canada.

**Les priorités du plan d'action pour la mise en valeur du Saint-Laurent sont les suivantes :**

- . Éviter toute pollution du fleuve et, ultimement, atteindre le "niveau zéro" de rejets toxiques.
- . Restaurer la qualité de l'eau et du milieu, en commençant par les contaminants toxiques et les milieux les plus menacés.
- . Instaurer un nouveau mode de développement économique qui tienne compte des impératifs environnementaux.

Certains projets sont en cours de réalisation et rejoignent les objectifs du plan: leur poursuite est encouragée et des modalités d'intégration au plan

d'ensemble sont énoncées. C'est le cas, notamment, de tous les travaux entrepris dans le cadre du volet urbain du Programme d'assainissement des eaux (PAE) le long du Saint-Laurent, pour lequel 3 milliards de dollars ont été déjà dépensés ou engagés. Le plan d'action va d'ailleurs dans le sens des recommandations faites en octobre 1986 par le Groupe de travail sur le Programme d'assainissement des eaux.

Il en va de même pour l'entente intervenue en juin 1988 entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, dans laquelle ce dernier s'engage à investir 110 millions de dollars dans la dépollution du Saint-Laurent. Le plan tient également compte, par exemple, des efforts entrepris par le milieu industriel pour assainir les rejets de ses installations.

C'est aussi le cas du projet Un fleuve, un parc qui fera du Saint-Laurent, entre Montréal et le lac Saint-Pierre, un parc fluvial de contact avec la nature et qui assurera la protection d'endroits de détente, de verdure et d'éducation dans quelque 110 îles.

La dégradation actuelle du Saint-Laurent est une responsabilité collective. Ce n'est donc pas au seul ministère de l'Environnement qu'il revient de poursuivre et d'accélérer les efforts de restauration, de promouvoir des mesures de protection et de conservation. Cette responsabilité est celle de toute la collectivité. Sauver le Saint-Laurent, protéger sa faune et sa flore, redonner ses usages à la population est un projet de société auquel chacun doit participer. La santé de notre fleuve est en effet le reflet de notre propre santé collective.

De telles mesures nécessitent des investissements importants, mais il est néanmoins urgent maintenant de dépolluer le fleuve et de le mettre en valeur, tant du point de vue environnemental qu'économique.

## UNE STRUCTURE DE CONCERTATION

Le gouvernement a confié l'élaboration du plan d'action pour la mise en valeur du Saint-Laurent à une structure tripartite constitué d'un groupe directeur, d'un groupe de travail et d'un groupe de personnes-ressources.

Le groupe directeur, présidé par la ministre de l'Environnement, madame Lise Bacon, et le ministre des Transports responsable du développement régional, monsieur Marc-Yvan Côté, a pour mandat de définir les grandes orientations du projet, d'analyser et d'approuver le plan d'action présenté par le groupe de travail.

Le groupe de travail, a eu à élaborer et à mettre en forme le plan d'action. Présidé par monsieur Camille-A. Dagenais, administrateur du Groupe SNC, le groupe a défini les objectifs environnementaux et économiques, sélectionné les secteurs prioritaires, recherché et recommandé les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs durant les dix prochaines années, en s'assurant le concours de personnes et d'organismes concernés. Enfin, dans la mesure du possible, il a fixé les échéances et les coûts estimatifs des recommandations retenues. Lorsqu'il n'était pas possible d'établir les échéances et les coûts, le groupe de travail a insisté sur la contamination par les toxiques et le développement des activités économiques.

Comme il existe déjà de nombreuses études sur le Saint-Laurent, le groupe de travail a plutôt choisi d'organiser une série de rencontres avec des spécialistes des domaines concernés et des personnes qui intéressées, désiraient faire connaître leur point de vue et formuler des recommandations, soit quelque 80 personnes. Outre l'information provenant de différentes sources gouvernementales et privées, ces entretiens et les mémoires présentés ont constitué le canevas de ce document technique, sur lequel le groupe de travail s'est basé pour formuler ses recommandations.

Un groupe de personnes-ressources a également été constitué afin de renseigner et de conseiller le groupe de travail sur certains aspects particuliers du fleuve. En tout, le groupe de travail a tenu une vingtaine de séan-

ces de travail et de consultation avec les représentants du milieu avant de produire ce plan d'action.

Le présent plan d'action pour la mise en valeur du Saint-Laurent est articulé autour de six grands secteurs d'intervention:

- la restauration,
- la protection,
- la conservation,
- le développement,
- la promotion,
- le suivi.

De plus, le groupe de travail a désigné 11 thèmes dans ces secteurs d'intervention dont traite le rapport technique :

- la qualité de l'eau,
- la gestion des sédiments,
- l'assainissement,
- la régularisation,
- la protection des rives, du littoral et des plaines inondables,
- la conservation du patrimoine naturel,
- le tourisme et les loisirs,
- la pêche commerciale et sportive, la chasse et le piégeage,
- le commerce maritime,
- la promotion,
- le suivi.

Le plan d'action s'applique à un territoire qui s'étend de la frontière ontarienne à Blanc-Sablon, sur la rive nord, et à Gaspé, sur la rive sud, incluant l'île d'Anticosti, les Iles-de-la-Madeleine et le Saguenay jusqu'à Chicoutimi. La dynamique des tributaires du Saint-Laurent, à partir des Grands Lacs, est également examinée, dans la mesure où ils ont un impact important sur le Saint-Laurent, en particulier sur le plan de la pollution.

Le plan d'action compte 174 recommandations. D'après une première estimation des investissements requis en regard des recommandations évaluées, il faudrait au moins 2,3 milliards pour réaliser le plan d'action de mise en valeur du Saint-Laurent au cours des 10 prochaines années. Ainsi, au cours des trois premières années de réalisation, des investissements de l'ordre de 300 millions seront requis, le rythme de dépense s'établissant ensuite à près de 300 millions par an pour les 7 autres années. A ces investissements, s'ajoutent 2 milliards du milieu industriel pour les seules industries prioritaires à court terme (4 secteurs), dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels, dont la majorité sera affectée au Saint-Laurent.

En présentant ce plan d'action ambitieux mais nécessaire, les responsables du projet se sont efforcés de renforcer considérablement l'intégration des préoccupations environnementales et économiques dans la gestion du Saint-Laurent et ils ont fait ressortir les relations entre les avantages économiques et les dimensions environnementales de ce projet. Bien qu'il croie avoir touché tous les points essentiels de la mise en valeur du Saint-Laurent, le Groupe de travail est conscient que certains aspects peuvent encore être développés et bonifiés. Les suites à donner pour permettre ces améliorations du Plan d'action pour la mise en valeur sont d'ailleurs précisées dans certaines recommandations précises.

A court terme, le plan d'action entraînera la création d'emplois dans le secteur de la restauration du fleuve. Ce gigantesque chantier environnemental de mise en valeur du Saint-Laurent apportera également, à moyen terme, une vitalité économique accrue et une qualité améliorée du milieu fluvial et, à long terme, une meilleure qualité de vie à ses utilisateurs, comme à l'ensemble de la collectivité québécoise et canadienne.

**COMPOSITION DU GROUPE DIRECTEUR****Co-présidence**

Bacon, Lise  
Ministre de l'Environnement

et

Lincoln, Clifford  
Ministre de l'Environnement  
(jusqu'en décembre 1988)

Côté, Marc-Yvan  
Ministre des Transports, responsable du développement régional.

**Membres**

Allard, Louis-Paul  
Président, Fondation québécoise en environnement.

Allard, Henri  
Président, Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)  
(à partir de janvier 1989)

Carswell, Robert S.  
Fiduciaire, Société canadienne pour la conservation de la nature.

Cazelais, Normand  
Président du Comité de tourisme, loisir et environnement. Société de  
développement économique du Saint-Laurent (SODES).

Cloutier, Gilles G.  
Recteur, Université de Montréal.

Dagenais, Camille A.  
Administrateur, Groupe SNC Inc.

Derome, Louis  
Président, Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES).  
(jusqu'en janvier 1989)

Fainstat, Michael



Président du Comité exécutif de la ville de Montréal.

Jean, Yves  
Vice-président, Fédération québécoise de la faune  
(juillet et août 1988)

Lachance, René  
Vice-président (administration), Tioxide Canada inc.

Létourneau, Jean-Paul  
Vice-président exécutif, Chambre de Commerce du Québec  
(à partir de novembre 1988)

Marcouiller, Claude  
Directeur général, Fédération québécoise de la faune.  
(jusqu'en juillet 1988)

Mead, Harvey-L.  
Président, Union québécoise pour la conservation de la nature.

Nicolet, Roger  
Président, Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) et  
maire d'Austin.

Pelletier, Jean  
Maire de Québec.

Poirier, Fernand  
Président, Fédération de voile du Québec Ltée.

Proulx, Jacques  
Président, Union des producteurs agricoles (UPA).

Rouillard, Camille  
Président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Valcourt.

Toivanen, Mark  
Président de la Chambre de Commerce du Québec.  
(jusqu'en juillet 1988)

Vanier, Daniel

Fédération québécoise de la Faune  
(à partir d'août 1988)

Remplaçants occasionnels

Beaumier, Jean-Claude, (UMQ)

Bouillé, Marie (UPA)

Dubé, Arthur (Fondation québécoise en environnement)

Fernet, Michel (UMRCQ)

Filion, Serge (Ville de Québec)

Fortin, Jean-Louis (Université de Montréal)

L'Italien, Raymond (UMQ)

Marchand, François (Ville de Québec)

Prescott, Michel (Ville de Montréal)

Tourigny, Bertrand (MTQ)

Vermèche, Bernard (Fédération de voile du Québec)

## COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

### Présidence

Dagenais, Camille A.  
Administrateur, Groupe SNC Inc.

### Membres

Abbott, Marc  
Directeur provincial, Canards Illimités Canada.

Beaubien Lepage, Louise  
Vice-présidente, Société canadienne pour la conservation de la nature.

Beaumier, Jean-Claude  
Maire de la ville du Cap-de-la-Madeleine.

Burton, Jean  
Directeur des ressources humaines, Association des manufacturiers canadiens, AMC-Québec.

Couillard, Jean-Yves  
2<sup>e</sup> Vice-président, Union des producteurs agricoles (UPA).

Couture, Marcel  
Ex-président de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE).

Derome, Louis  
Président, Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES).

Dufresne, Guy  
Président, Kruger Inc.

Frenette, Marcel  
Professeur titulaire, Faculté des sciences et de génie, Université Laval.

Gauthier, Jean-Pierre  
Directeur général (région de Québec), Conservation et protection, Environnement Canada.

Hamelin, Michel  
Président du Comité exécutif, Communauté urbaine de Montréal.

Prat, Frank  
Médecin conseil en santé environnementale, Département de santé communautaire, Centre hospitalier régional de l'Outaouais.

**COMPOSITION DU GROUPE-RESSOURCES**

Beaumont, Jean-Pierre  
Président, Association des biologistes du Québec (ABQ).

Dansereau, Pierre  
Professeur d'écologie, Université du Québec à Montréal (UQAM).

Déry, Gaston  
Président, Société d'aménagement et de protection de l'Île-aux-Pommes.

Gélinas, Yves  
Vice-président (Croisières), Fédération de voile du Québec Ltée.

Green, Daniel  
Président, Société pour vaincre la pollution (SVP).

Laroche, Gilles  
Président, Institut du bassin du Saint-Laurent (IBSL).

McKay, Bruce  
Président, Greenpeace (région du Québec).

Ringuette, Jean-Marc  
Président, Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre (COLASP).

Slivitsky, Michel  
Directeur, INRS-Eau.

Walker, Bruce  
Président, Society to overcome pollution (STOP).

LISTE DES PERSONNES QUI SE SONT PRÉSENTÉES DEVANT  
LE GROUPE DE TRAVAIL

André, Pierre  
Association des biologistes du Québec (ABQ).

Aubry, Louis  
Études écologiques, MLCP.

Audet, Guy  
Programme de gestion des fumiers, MENVIQ.

Beaubien Lepage, Louise  
Société canadienne pour la conservation de la nature.

Beaumont, Jean-Pierre  
Association des biologistes du Québec (ABQ).

Beauregard, Michel  
Agence Canada Maritime.

Bédard, Charles  
Institut du bassin du Saint-Laurent (IBSL).

Boissonneault, Raymond  
Agence maritime Expo.

Blais, Bernard  
Consortium Nova Nord.

Bourgeois, Jean-Claude  
Direction des opérations régionales, MLCP.

Brunet, Gilles  
Direction des évaluations environnementales, MENVIQ.

Burton, Jean  
Association des manufacturiers canadiens, AMC-Québec.

Bussièrès, Guy  
Direction du plein air et des parcs, MLCP.

Cantin, Charles  
Direction générale, région de Québec, Pêches et Océans Canada.

Cantin, Romuald  
Pêcheur.

Carignan, Yves  
Direction générale des opérations, MENVIQ.

Carpentier, André  
Direction de l'hydraulique, MENVIQ.

Clavelle, Jacques E.  
Direction générale, région Laurentides, Garde côtière canadienne.

Cleary, Bernard  
Conseil Attikamek-Montagnais.

Dansereau, Pierre  
Université du Québec à Montréal.

Derome, Louis  
Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES).

Déry, Gaston  
Société d'aménagement et de protection de l'Ile-aux-Pommes.

Descôteaux, Yves  
Direction des relations extraministérielles, MICT.

Dion, Pierre  
Direction du plein air et des parcs, MLCP.

Dione, Dayle  
Mohawks Council (Kahnawake).

Doucet, Ronald  
Direction des études sectorielles, MICT.

Dubeau, Daniel  
Vice-présidence Environnement, Hydro-Québec.

Duchesne, André  
Association des industries forestières du Québec.

Dumont, Pierre  
Direction régionale de Montréal, MLCP.

El-Sabh, Mohammed  
Université du Québec à Rimouski.

Fabi, Pierre  
Direction du milieu hydrique, MENVIQ.

Frenette, Marcel  
Université Laval.

Gagnon, Guy  
Corporation Navimex.

Gaudreau, Léopold  
Direction du patrimoine écologique, MENVIQ.

Gauthier, Benoît  
Union québécoise de la conservation de la nature (UQCN).

Gauthier, Jean-Pierre  
Direction générale (région du Québec) Conservation et protection, Environnement Canada.

Gélinas, Yves  
Fédération de voile du Québec Ltée.

Gignac, Clermont  
Sous-ministériat à la gestion et l'assainissement des eaux, MENVIQ.

Gouin, Denyse  
Direction de la qualité du milieu aquatique, MENVIQ.

Gosselin, Yvon  
Direction de l'assainissement agricole, MENVIQ.

Goulet, Diane  
Greenpeace.

Green, Daniel  
Société pour vaincre la pollution (SVP).

Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu  
(pas de présentation; un document a été transmis).

Guertin, Gaétan  
Service localisation et études d'impact, Hydro-Québec.

Harvey, Bruno-Pierre  
Conseil Attikamek-Montagnais.

Jodoin, Georges  
Direction analyse et développement, Ministère du Tourisme.

Jonhnsen, Eva  
Mohawks Council (Kahnawake).

Jones, Robert  
Direction générale de la promotion des investissements, MICT.

Laroche, Gilles  
Institut du bassin du Saint-Laurent, IBSL.

Lebrun, Maurice  
Direction générale des ressources fauniques, MLCP.

Leclerc, André  
Université du Québec à Chicoutimi.

Legault, Normand  
Direction des transports, Hydro-Québec.

Lemay, Jean  
Cossette Communication-Marketing.

Lemay, Paul  
Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre.

Lévesque, René  
Corporation "Un fleuve en loisirs".

L'Heureux, Réal  
Direction générale de la conservation, MENVIQ.

Lussiaa-Berdou, Jean-Paul  
Coordination des pêches commerciales, MAPAQ.

Martin, Denis  
Direction générale, région du Québec, Pêches et Océans Canada.

McKay, Bruce  
Greenpeace.

Mead, Harvey-L.  
Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

Michaud, Gérard  
Corporation "Un fleuve en loisirs".

Michaud, Roberge  
Service de la conservation des ressources agricoles, MAPAQ.

Nicolet, Roger  
Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ).

Ouellet, André  
Cabinet du sous-ministre, ministère des Transports.

Ouellet, Gilles  
Direction des espèces et des habitats, MLCP.



Pelletier, Gabriel  
Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC.

Perrier, Raymond  
Bureau de coordination de la stratégie industrielle, MENVIQ.

Piette, Jean  
Direction des relations intergouvernementales, MENVIQ.

Poirier, André  
Fondation québécoise en environnement.

Poulin, Guy  
Cabinet du sous-ministre, ministère du Tourisme.

Racine, Denis  
Corporation "Un fleuve en loisirs".

Ringuette, Jean-Marc  
Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre.

Rioux, Hélène  
Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre.

Rossam, Jean-Claude  
Planification et exploitation des parcs d'équipements, Hydro-Québec.

Rousseau, Jean  
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, MAM.

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée  
(pas de présentation; seulement un document a été transmis).

Tétreault, Robert  
Direction de l'assainissement industriel, MENVIQ.

Union des municipalités du Québec  
(pas de présentation; un document a été transmis).

Vanier, Daniel  
Fédération québécoise de la faune.

Vermersch, Bernard  
Fédération de voile du Québec Ltée.

Villeneuve, Claudette  
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Iles.

Walker, Bruce  
Society to overcome pollution (STOP).

Wallachek, René  
Producteur agricole.

White, Dwaine  
Mohawks Council (Kahnawake).

### EQUIPE DE SOUTIEN SCIENTIFIQUE ET ADMINISTRATIF

La coordination du projet de mise en valeur du Saint-Laurent a été confiée à une équipe de soutien scientifique et administratif.

#### Direction

Gignac, Clermont, sous-ministre adjoint à la gestion et à l'assainissement des eaux, MENVIQ.

#### Équipe de rédaction

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Coordonnatrice : Houle, Patricia | MENVIQ |
| Gignac, Clermont                 | MENVIQ |
| Jobin, Mary-Andrée               | MENVIQ |
| Ouellet, André                   | MTQ    |
| Vachon, Jean                     | MENVIQ |
| Weber, Hélène                    | MENVIQ |

#### Équipe de recherche et d'analyse

|                                       |                 |        |
|---------------------------------------|-----------------|--------|
| Coordonnateur/trice : Environnement : | Houle, Patricia | MENVIQ |
|                                       | Vachon, Jean    | MENVIQ |
| Économie :                            | Ouellet, Jean   | MTQ    |
| Derome, Louis                         | SODES           |        |
| Gagnon, Marc                          | MTQ             |        |
| Jobin, Mary-Andrée                    | MENVIQ          |        |
| Leclerc, Réjean                       | MTQ             |        |
| Léveillé, Serge                       | SODES           |        |
| Naud, Léonce                          | SMVSL           |        |

à ces équipes s'ajoutent les coordonnateurs ministériels suivants:

|                  |          |
|------------------|----------|
| Demers, Jacques  | Tourisme |
| Descoteaux, Yves | MIC      |
| Girard, Jacques  | MTQ      |
| Magny, André     | MLCP     |
| Michaud, Roberge | MAPAQ    |
| Rousseau, Jean   | MAM      |

Le personnel des différentes directions du MENVIQ et les équipes des différents ministères et organismes ont aussi collaboré au projet.

**Équipe de secrétariat**

Coordonnatrice : Bernier, Hélène

MENVIQ

Côté, Lyne

MENVIQ

Mailhot, Jocelyne

MENVIQ

Vallée, Joëlle

MENVIQ

**Ont collaboré à la réalisation de ce rapport**

Cossette Communication-Marketing

Gaston Saint-Pierre et Associés

Francine St-Pierre Inc.

Groupe Média Science Inc.

Hydrotech Inc.

Intraconsult Inc.

Lavallin Environnement Inc.

Michèle Béliveau, Traductrice enr.

I

**LE SAINT-LAURENT**  
**PORTRAIT D'UN GÉANT**

Depuis les débuts de l'histoire du Québec jusqu'à récemment, le Saint-Laurent a été la principale voie de communication entre ses habitants. Il a constitué l'axe central de notre peuplement et de notre développement économique. Il a été le support d'importants courants commerciaux.

De Kingston, en Ontario, jusqu'au détroit de Cabot, entre Terre-Neuve et le Cap Breton, le fleuve s'étire sur près de 1 800 kilomètres. Il se divise en trois grandes parties, qui présentent des caractéristiques physiques, hydrodynamiques et des milieux de vie très distincts:

- le fleuve proprement dit, qui va du lac Ontario à l'aval du lac Saint-Pierre; les eaux s'y écoulent tantôt rapidement, tantôt lentement, selon qu'elles traversent la forte dénivellation de 60 mètres, entre Kingston et Montréal, ou qu'elles arrivent dans les élargissements peu profonds des lacs Saint-François, Saint-Louis et Saint-Pierre;
- l'estuaire, qui commence à la sortie du lac Saint-Pierre et dans lequel on distingue l'estuaire fluvial (eau douce), l'estuaire moyen (eau saumâtre) et l'estuaire maritime (eau salée); c'est dans l'estuaire moyen, entre l'île d'Orléans et le Saguenay, que l'eau douce commence à se mélanger à l'eau de mer;
- le golfe, qui commence à la hauteur de Matane/Pointe-des-Monts et où le fleuve s'élargit au point de devenir une véritable mer intérieure.

Au cours des années 1960-1986, le fleuve a enregistré un débit moyen annuel de 7 300 m<sup>3</sup>/seconde à Cornwall et de 10 000 m<sup>3</sup>/seconde à Lachine. L'apport des Grands Lacs est bien sûr considérable et correspond en fait au débit mesuré à Cornwall. Plus en aval, dans l'estuaire, au débit fluvial s'ajoute le débit de marée qui domine. Par exemple, à Québec, le débit de marée correspond à 55 000 m<sup>3</sup>/seconde, comparé à 12 100 m<sup>3</sup> pour le débit fluvial.

L'augmentation du débit le long de son parcours provient principalement de quelques grands tributaires comme l'Outaouais (27 %), le Saguenay (19 %), la Manicouagan (12 %), la Saint-Maurice (10 %) et la Moisie (6 %). Les apports des tributaires au débit du fleuve varient considérablement selon les saisons.

Des travaux de dragage et de construction d'ouvrages de génie ont été réalisés depuis le début du siècle pour favoriser la navigation et la production énergétique sur le Saint-Laurent. S'y sont ajoutées, dans les années 50, la construction de la Voie maritime et la régularisation du lac Ontario, qui contribuent à modifier les débits des eaux du Saint-Laurent dans les régions en aval de Montréal.

### 1.1 UN RÉGIME COMPLEXE

Deux facteurs influencent particulièrement l'hydrodynamique du Saint-Laurent: les conditions physiques et le phénomène des marées.

Les différents milieux physiques traversés par le Saint-Laurent (lacs, rapides, zones maritimes) modifient beaucoup la nature des écoulements. En aval de Montréal, 50 % du débit est drainé par le chenal, ce qui contribue à réduire le volume d'eau en bordure des rives, ralentissant ainsi la dilution des effluents municipaux et industriels en milieu riverain.

L'influence des marées commence à se faire sentir à partir de Trois-Rivières, avec une amplitude moyenne de 0,3 mètre; elle atteint 4,8 mètres à Québec. De Trois-Rivières aux rapides Richelieu (Deschambault), la marée se traduit par un refoulement de la masse d'eau, tandis qu'en aval des rapides, on observe un renversement du courant à marée montante.

Ces caractéristiques physiques et hydrodynamiques du Saint-Laurent font que ses eaux ne se mélangent pas facilement : dans la région de Montréal, l'apport provenant des Grands Lacs et celui de l'Outaouais demeurent nettement distincts jusqu'aux îles de Verchères; en aval, les eaux des tributaires

coulent près des rives sur des dizaines de kilomètres, alors que les eaux des Grands Lacs ont tendance à se maintenir au centre, pour ne se mélanger que partiellement aux apports des tributaires.

Ces caractéristiques, qui valent surtout pour la partie proprement fluviale et le début de l'estuaire à marée baissante, influencent grandement la qualité de l'eau. A marée montante, par contre, le renversement de courant jusqu'à Deschambault a pour effet de rendre le mélange plus homogène.

Un autre élément du milieu fluvial, très important du point de vue environnemental et fortement influencé par l'hydrodynamique du fleuve, est constitué par les sédiments argileux qui se déposent sur les fonds ou bien, pour la majeure partie, transitent jusqu'à l'estuaire salin. Ils contiennent de nombreuses substances contaminées qui finissent par entrer dans les divers écosystèmes, sur tout le parcours du fleuve, de Cornwall au Saguenay. La dynamique sédimentaire du Saint-Laurent dépend de la nature des sédiments, de sa physiographie et de son régime hydrodynamique.

Sur le Saint-Laurent, l'hiver glaciologique (période à partir de laquelle la température de l'air se maintient constamment sous zéro) s'étend du début de décembre au début d'avril, selon les secteurs. Il permet la formation de glaces de rive et leur dérive qui, grâce à l'action conjuguée des vents, des marées et des courants, forment des éclaircies et des amoncellements compacts: il y a des éclaircies importantes sur la Côte-Nord, dans le bassin de Kamouraska, dans l'embouchure du Saguenay, les ports de Pointe-au-Pic, Québec, Trois-Rivières et Montréal. Par ailleurs, les zones d'amoncellement de glace les plus courantes sont situées au lac Saint-Pierre, au pont de Québec, dans le chenal de l'île d'Orléans, à Pointe-des-Monts et dans la région de Montréal.

Sur le plan sédimentologique, les glaces jouent un rôle important sur l'érosion des rives, la création de fosses et la remise en suspension de sédiments dans les secteurs d'embâcle. Cependant, les recherches actuelles



concernent des secteurs très limités, dont les données peuvent difficilement être extrapolées à cause des spécificités hydrodynamiques de chaque secteur.

## 1.2 UN PÔLE D'ATTRACTION

Plus de 80 % de la population québécoise se concentre à l'intérieur des limites du bassin hydrographique du Saint-Laurent. La population riveraine se chiffre à environ 3,5 millions de personnes, qui vivent principalement dans les agglomérations de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, mais aussi dans les municipalités de moindre importance échelonnées le long des deux rives du Saint-Laurent et du Saguenay.

Les pôles industriels traditionnels se sont établis près des infrastructures portuaires majeures, situées principalement sur la rive nord du Saint-Laurent, à Montréal, à Trois-Rivières, à Québec et dans les centres industriels de la Côte-Nord et du Saguenay.

Sur la rive sud, seules les villes de Valleyfield, de Contrecoeur, de Tracy, de Sorel, de Saint-Romuald, de Lauzon, de Rivière-du-Loup, de Rimouski et de Matane se sont développées, mais à un degré beaucoup moindre que les pôles de la rive nord.

L'émergence récente de Bécancour se révèle un moteur de développement régional, dont les répercussions économiques se font sentir dans la grande région de Trois-Rivières. En effet, plusieurs industries importantes se sont installées récemment dans ce parc industriel et portuaire, grâce à la présence du fleuve et aux efforts planifiés depuis plus de 20 ans par les autorités gouvernementales.

En dehors des agglomérations urbaines, les terres défrichées dominent dans presque tous les bassins versants des tributaires et dans la plaine du Saint-Laurent. Les cultures de foin, de céréales et de maïs d'ensilage constituent les principales activités agricoles. L'élevage est aussi bien implanté: celui des bovins est surtout pratiqué dans les bassins des rivières Chaudière,

Yamaska, Saint-François, Nicolet et Richelieu; celui des porcs occupe une place importante dans les bassins des rivières L'Assomption, Yamaska, Chaudière et Etchemin, tandis que l'élevage du poulet domine dans les bassins de la Yamaska, de L'Assomption, de la Saint-François, de la Bayonne et du Richelieu.

Le secteur marin du Saint-Laurent et, à un moindre degré, d'autres segments du fleuve en amont permettent une pêche commerciale qui, si elle ne compte pas pour une grande part du produit intérieur brut du Québec, apporte une contribution importante au marché du travail. Elle emploie en effet près de 7 000 pêcheurs et alimente une industrie de transformation dont la production se chiffrait à 207 millions de dollars en 1986.

La pêche sportive est surtout pratiquée de la frontière de l'Ontario jusqu'à l'extrémité est du lac Saint-Pierre. Plus de 200 000 pêcheurs pratiquent ce sport et la faune aquatique y est variée et abondante. Vers l'aval, l'intérêt pour la pêche dans le fleuve diminue et on y trouve aussi moins d'espèces de poissons. Par contre, les tributaires sont plus importants pour la pêche sportive, notamment le saumon qui doit utiliser le couloir fluvial pour sa remontée en eau douce et son retour en mer.

Sur les plans de la récréation et du tourisme, les rives du fleuve offrent de riches sites naturels, des paysages extraordinaires, des lieux historiques et préhistoriques exceptionnels.

Voie d'eau remarquable reliant l'Europe à l'une des régions les plus riches en Amérique du Nord, le Saint-Laurent est fréquenté par 10 000 navires par année représentant tous les types de navires en circulation sur les mers: le port de Sept-Iles peut accueillir des navires ayant un tirant d'eau de 18,3 mètres et dépassant les 280 000 tonnes. Celui de Québec offre 15,5 mètres de tirant d'eau à marée basse, soit le double de celui des ports de la côte est des États-Unis. A partir de Québec, un chenal maritime profond de 10,7 mètres et large de 240 mètres donne accès au port de Montréal. En amont, la Voie maritime du Saint-Laurent permet aux navires océaniques et aux

lacquiers américains et canadiens d'un tirant d'eau de 8,3 mètres et d'un port en lourd de 30 000 tonnes, de circuler jusque dans les Grands Lacs.

Par ailleurs, le Saint-Laurent est ouvert toute l'année à la circulation maritime, jusqu'au port de Montréal, depuis environ 25 ans. Des statistiques recueillies au cours des dix dernières années révèlent que 20 % du trafic pétrolier et de 22 à 25 % du trafic de marchandises conteneurisées atteignent ce port au cours du premier trimestre de chaque année.

### 1.3 UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE EN PÉRIL

Un fleuve de l'immensité du Saint-Laurent, traversant des territoires aussi vastes que variés, ne peut que recéler d'incalculables richesses écologiques: plancton, benthos, plantes aquatiques et ripariennes, invertébrés, poissons, oiseaux, mammifères aquatiques, etc. Beaucoup d'écosystèmes le parsèment à cause, d'une part, de ses eaux douces, saumâtres et salées et d'autre part de son étendue sur près de six degrés de latitude. La géomorphologie des rives du fleuve et du golfe présente, par ailleurs, une grande diversité et les îles y sont nombreuses.

Les marécages, les rapides, les grands herbiers, les embouchures des tributaires et les plaines de débordement sont les habitats importants qui assurent la production, le maintien et la régénération des ressources fauniques et floristiques du Saint-Laurent. Ces milieux naturels doivent être protégés et mis en valeur.

Dans le tronçon d'eau douce, on retrouve la plupart des espèces fauniques d'eau douce du Québec; une vingtaine d'entre elles font l'objet d'une exploitation sportive et commerciale. Les eaux salées du fleuve abritent, quant à elles, une multitude d'espèces animales.

Le Saint-Laurent a aussi la particularité d'être perpendiculaire aux grandes voies de migration d'oiseaux de l'est de l'Amérique (plus de 500 000 oiseaux migrateurs fréquentent ses rives annuellement) et il est l'un des rares

endroits au monde où les eaux intérieures sont fréquentées régulièrement par des cétacés et des phoques. Enfin, un quart des plantes rares du Québec y trouvent refuge, soit 95 espèces.

Par toutes ces richesses, le fleuve offre à la population un milieu inestimable pour la récréation et la détente. Mais villégiature, baignade, camping, planche à voile, navigation de plaisance, chasse et pêche, randonnées pédestres et observation sont autant d'activités qui dépendent plus ou moins directement de la salubrité de l'eau et de la qualité de l'environnement. Malheureusement, la détérioration de la qualité des eaux, l'empiétement des rives et l'urbanisation ont gravement compromis dans les dernières décennies la pleine jouissance des ressources du fleuve ou même une jouissance raisonnable.

Vingt-sept espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et de poissons occupant le corridor fluvial sont considérées comme menacées. C'est le cas notamment du bar rayé, de l'esturgeon noir, de l'esturgeon jaune et du béluga. La pollution, l'introduction d'espèces, la destruction d'habitats et le prélèvement incontrôlé sont à incriminer dans la disparition ou la raréfaction de ces espèces.

Un tel appauvrissement de l'environnement est devenu une menace pour beaucoup d'activités reliées au fleuve, rendant difficilement compatibles les différentes fonctions que nous entendons lui faire remplir.

#### 1.4 UNE QUALITÉ D'EAU DÉTÉRIORÉE

La qualité de l'eau et des matières en suspension est le facteur primordial qui détermine la santé des ressources naturelles du Saint-Laurent et les usages que nous pouvons en faire. Influencée naturellement par ses caractéristiques physiques, la présence d'un chenal central, l'apport des rivières tributaires et le phénomène des marées, cette qualité est aussi directement liée aux diverses formes de contamination du fleuve. Le type d'occupation des sols du bassin, l'orientation des activités économiques sur ses rives et

celles des cours d'eau qui l'alimentent, et surtout l'activité industrielle intense à proximité du fleuve sont toutes des causes de la grave détérioration de ses eaux aujourd'hui. Les rejets directs de contaminants industriels ou domestiques, les apports diffus résultant des épandages agricoles d'engrais et de pesticides ou de l'érosion des sols, et d'autres formes de détériorations, telles que les remblayages et les déblayages, sont autant de causes des dommages importants qui ont été et sont encore causés au Saint-Laurent.

Cinq grands types de pollution affectent ainsi la qualité de l'environnement fluvial: pollution toxique, organique, fertilisante, microbienne ou esthétique. Ces diverses pollutions proviennent de multiples sources, dont les plus importantes sont notamment les sources municipales, industrielles et agricoles qui influencent avec plus ou moins de gravité les différentes parties du fleuve.

Les effets de ces détériorations se font sentir sur les ressources biologiques du Saint-Laurent, les usages qu'il permet et la santé humaine. Des phénomènes largement observés tels que le déclin du nombre et de la variété des espèces, les baisses des captures des pêches commerciales et sportives, la contamination bactériologique des organismes aquatiques sont autant d'indices de l'ampleur des dommages au fleuve et aux organismes qui y vivent.

Le fleuve représente aussi aujourd'hui un danger potentiel pour les populations qui s'y alimentent ou en fréquentent les eaux. La présence de contaminants chimiques affecte directement la qualité des eaux potables puisées au fleuve. La quantité et la diversité des toxiques qu'on y rejette viennent contaminer gravement la chair des poissons, les rendant souvent impropres à la consommation. Dans de très nombreux cas, les critères de qualité et de sécurité sont dépassés pour la plupart des usages.

Bien que la qualité de l'eau du fleuve soit variable selon les tronçons, on considère que tout le fleuve présente des problèmes de pollution, de son origine à la sortie des Grands Lacs, jusqu'au golfe. Aux apports polluants à

sa source provenant des zones fortement urbanisées et industrialisées des Grands Lacs, s'ajoutent de nombreuses charges déversées tout au long de son cours par les municipalités et les industries riveraines, de même que par le biais des affluents.

Zone de marées et de rencontre des eaux douces et salées, l'estuaire est un cas particulier par sa dynamique et sa richesse écologiques. Il s'agit d'un des écosystèmes les plus productifs au Québec, d'une importance vitale pour le maintien et l'augmentation des ressources fauniques et floristiques. Cette usine biologique est pourtant alimentée en grande partie par les apports constants, et contaminés, des eaux du fleuve en amont et par la remise en circulation des matières accumulées sur les fonds. La détérioration de la section estuarienne du fleuve est ainsi non seulement une contrainte à un plein usage de ses ressources mais aussi une menace pour la qualité des eaux du golfe.

## II

### LA RESTAURATION

## II - LA RESTAURATION

L'entreprise de dépollution du Saint-Laurent, amorcée depuis plus de 10 ans, contribuera à restaurer le fleuve et ainsi permettra la récupération et la préservation des usages (alimentation en eau potable, baignade, activités récréatives, etc.)

Les Grands Lacs contribuent largement à la contamination des eaux du fleuve. Le Québec devra prendre les mesures nécessaires pour convaincre les gouvernements voisins de diminuer les rejets industriels dans les Grands Lacs, en plus de poursuivre et d'accélérer son propre programme d'assainissement en ce qui concerne la pollution urbaine, agricole et industrielle.

Ainsi, le Programme d'assainissement des eaux du Québec a déjà permis de réaliser des progrès marqués dans la dépollution des eaux usées urbaines. Cependant, plus de la moitié des municipalités riveraines n'ont encore effectué aucun assainissement. De plus, les municipalités sont aux prises avec des problèmes de contamination dus au débordement des réseaux d'égout en temps d'orage.

Des mesures devront donc être prises pour compléter l'effort d'assainissement dans ce domaine et garantir l'efficacité des installations.

La réduction de la pollution agricole doit aussi faire l'objet de programmes d'intervention par les ministères concernés pour implanter des mesures d'assainissement agricole et promouvoir de meilleures pratiques culturelles du point de vue du respect de l'environnement.

Une intensification des efforts est aussi requise dans le domaine de l'assainissement industriel. La gravité des problèmes de contamination toxique requiert des gouvernements et des industries qu'ils accélèrent les programmes de réduction des rejets polluants.



## 2.1 PAR LA DÉPOLLUTION DES GRANDS LACS

La qualité du Saint-Laurent en amont de la frontière québécoise est un des éléments déterminants pour la restauration du fleuve. Il est donc essentiel de s'assurer, tout particulièrement, de la qualité de l'eau provenant des Grands Lacs puisque cette région fortement industrialisée alimente le Saint-Laurent en métaux lourds, en composés organiques et inorganiques. L'élimination, à la source, des substances toxiques est une action prioritaire.

### RECOMMANDATION 1

Il est recommandé que les gouvernements fédéral et provincial négocient avec la Commission mixte internationale et tous les partenaires signataires d'ententes afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposent pour éliminer, dans les secteurs qui relèvent de leur compétence respective, l'émission de matières contaminantes susceptibles d'atteindre les eaux du Saint-Laurent.

## 2.2 PAR LA DÉPOLLUTION DU SAINT-LAURENT

Depuis le début du Programme d'assainissement des eaux, environ 1,6 milliard de dollars a été consacré pour l'assainissement urbain dans les municipalités riveraines du Saint-Laurent. Toutefois, plus de la moitié des municipalités riveraines n'ont encore effectué aucun travail d'assainissement, et les égouts de 87 d'entre elles causent des problèmes aigus de contamination. Dans les grandes agglomérations, des problèmes sont causés, entre autres, par les débordements des réseaux en temps d'orage. Toutes les mesures doivent être prises pour compléter l'effort d'assainissement des eaux urbaines et garantir l'efficacité d'opération des installations actuellement en construction.

Dans le bassin du Saint-Laurent, les activités agricoles sont à l'origine d'importantes charges polluantes rejetées dans dix affluents du fleuve. La réduction de la pollution agricole, par l'érosion, les fumiers ou les pes-

ticides par exemple, doit faire l'objet de programmes d'intervention des ministères concernés; les producteurs agricoles doivent aussi, graduellement, adopter des pratiques qui contribueront à améliorer la situation.

Une intensification des efforts est aussi requise dans le domaine de l'assainissement industriel. La gravité des problèmes de contamination toxique force les gouvernements et les industries à accélérer les programmes de réduction des rejets polluants. Une attention spéciale devra ainsi être portée à certaines industries particulièrement polluantes. Le recours à des technologies plus propres et plus sécuritaires sera encouragé. L'efficacité des mesures de dépollution repose aussi sur des mécanismes de contrôle informés, compétents et suffisamment coercitifs.

#### 2.2.1 L'assainissement urbain

#### RECOMMANDATION 2

Il est recommandé que, dans le cadre du volet urbain du Programme d'assainissement des eaux, le MENVIQ accorde la priorité à 87 municipalités riveraines du fleuve au cours des cinq prochaines années. Le coût de ces travaux d'assainissement s'élève à 200 millions de dollars. Le degré de pollution engendré dans le fleuve, les coûts, la capacité du milieu et l'existence de solutions techniques de rechange seront évalués pour chaque projet en fonction du cadre de gestion régissant le PAE. Dans les cas des municipalités dont la capacité de payer est insuffisante et où les problèmes environnementaux sont aigus, le Gouvernement devra contribuer davantage au financement et à l'exécution des travaux d'assainissement. Les municipalités qui présentent des problèmes de contamination directement attribuables aux égouts domestiques sont les suivantes :

\*Aguanish

\*Baie-des-Sables

\*Baie-Johan-Beetz

\*Baie-Sainte-Catherine

Baie-Trinité

\*Batiscan

Bergeronnes

Cap-Saint-Ignace

\*Capucins  
   Chute-aux-Outardes  
 \*Cloridorme  
   Colombier  
 \*Côte-Nord-du-Golf-Saint-Laurent  
   Deschambault  
   Fatima  
 \*Franquelin  
 \*Gallix  
 \*Godbout  
 \*Grand-Métis  
 \*Grande-Entrée  
   Grande-Vallée  
   Grandes-Bergeronnes  
 \*Grondines  
 \*Grosse-Ile  
   Grosses-Roches  
 \*Havre-aux-Maisons  
 \*Ile-d'Entrée  
 \*Ile-du-Havre-Aubert  
 \*L'Etang-du-Nord  
 \*La Baleine (Ile aux Coudres)  
 \*La Martre  
 \*Letelier  
   Les Boules  
   Les Eboulements  
   Les Méchins  
 \*Longue-Pointe  
 \*Métis-sur-Mer  
   Moisie  
   Mont-Joli  
 \*Mont-Saint-Pierre  
 \*Natashquan  
 \*Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

\*Notre-Dame-du-Portage  
   Petit-Matane  
 \*Petite-Rivière-Saint-François  
 \*Petite Vallée  
 \*Pointe-aux-Outardes  
   Pointe-Lebel  
   Ragueneau  
 \*Rivière-à-Claude  
   Rivière-au-Renard  
 \*Rivière-au-Tonnerre  
 \*Rivière-Pentecôte  
 \*Rivière-Saint-Jean  
 \*Saint-Antoine-de-l'Ile-aux-Grues  
 \*Saint-Bernard-de-l'Ile-aux-Coudres  
   Saint-Etienne-de-Beaumont  
   Saint-Fabien  
   Saint-Fidèle-de-Mont-Murry  
 \*Saint-François (Ile d'Orléans)  
 \*Saint-Georges-de-Cacouna (paroisse)  
 \*Saint-Georges-de-Cacouna (village)  
 \*Saint-Jean (Ile d'Orléans)  
   Saint-Jean-Baptiste  
 \*Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte  
 \*Saint-Joseph-de-Deschambault  
 \*Saint-Joseph-de-la-Rive  
 \*Saint-Laurent (Ile d'Orléans)  
 \*Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-  
   Tourmente  
 \*Saint-Louis-de-l'Ile-aux-Coudres  
   Saint-Maxime-du-Mont-Louis  
 \*Saint-Paul-du-Nord  
 \*Saint-Pierre (Ile d'Orléans)  
   Saint-Siméon (paroisse)  
   Saint-Siméon (village)

\*Saint-Simon  
 Saint-Ulric  
 Sainte-Anne-de-Portneuf  
 \*Sainte-Famille (Ile d'Orléans)  
 \*Sainte-Félicité (paroisse)  
 Sainte-Flavie  
 \*Sainte-Luce

\*Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine  
 \*Sainte-Pétronille (Ile d'Orléans)  
 \*Sault-au-Mouton  
 \*Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay  
 Tadoussac

(\* municipalités sans réseau d'égout)

### RECOMMANDATION 3

Il est recommandé que le MAM inclue dans son Programme d'aide à l'implantation et au développement des aqueducs et égouts, les 57 municipalités suivantes, qui n'ont pas de réseau d'égout:

Aguanish  
 Baie-des-Sables  
 Baie-Johan-Beetz  
 Baie Sainte-Catherine  
 Batiscan  
 Capucins  
 Cloridorme  
 Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent  
 Franquelin  
 Gallix  
 Godbout  
 Grand-Métis  
 Grande-Entrée  
 Grondines  
 Grosse-Ile  
 Havre-aux-Maisons  
 Ile-d'Entrée  
 Ile-du-Havre-Aubert  
 L'Etang-du-Nord  
 La Baleine (Ile aux Coudres)  
 La Martre  
 Letelier  
 Longue-Pointe  
 Métis-sur-Mer  
 Mont-Saint-Pierre  
 Natashquan  
 Notre-Dame-des-Sept-Douleurs  
 Notre-Dame-du-Portage

Petite-Rivière-Saint-François  
 Petite Vallée  
 Pointe-aux-Outardes  
 Rivière-à-Claude  
 Rivière-au-Tonnerre  
 Rivière-Pentecôte  
 Rivière-Saint-Jean  
 Saint-Antoine-de-l'Ile-aux-Grues  
 Saint-Bernard-de-l'Ile-aux-Coudres  
 Saint-François (Ile d'Orléans)  
 Saint-Georges-de-Cacouna (paroisse)  
 Saint-Georges-de-Cacouna (village)  
 Saint-Jean (Ile d'Orléans)  
 Saint-Jean-Baptiste-de-l'Ile-Verte  
 Saint-Joseph-de-Deschambault  
 Saint-Joseph-de-la-Rive  
 Saint-Laurent (Ile d'Orléans)  
 Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente  
 Saint-Louis-de-l'Ile-aux-Coudres  
 Saint-Paul-du-Nord  
 Saint-Pierre (Ile d'Orléans)  
 Saint-Simon  
 Sainte-Famille (Ile d'Orléans)  
 Sainte-Félicité (paroisse)  
 Sainte-Luce  
 Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sainte-Pétronille (Ile d'Orléans)

Sault-au-Mouton  
Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay

#### RECOMMANDATION 4

Il est recommandé que le MENVIQ prenne toutes les mesures nécessaires afin que la mise en service des ouvrages de traitement des eaux usées des grands centres urbains (Communauté urbaine de Montréal, rive-sud de Montréal, Laval, Trois-Rivières, Communauté urbaine de Québec, rive-sud de Québec) soit complétée avant ou au plus tard en 1992.

#### RECOMMANDATION 5

Il est recommandé que le Gouvernement choisisse sans tarder l'option de traitement pour les eaux usées du secteur sud de Ville de Laval.

#### RECOMMANDATION 6

Afin de renseigner la population sur le fonctionnement et l'efficacité des ouvrages d'assainissement dont le MENVIQ assure le suivi, il est recommandé que le MENVIQ publie annuellement les résultats concernant la conformité ou la non-conformité des rejets de tous les ouvrages d'assainissement des eaux usées des municipalités.

#### RECOMMANDATION 7

Il est recommandé que le MENVIQ prenne toutes les mesures nécessaires pour réduire le temps d'émission des certificats de conformité, de façon à ce que toutes les stations dont la mise en service est terminée soient remises aux municipalités d'ici deux ans et que les futures stations soient remises au plus tard 18 mois après leur mise en service.

**RECOMMANDATION 8**

Il est recommandé que le MENVIQ instaure d'ici 18 mois une réglementation de portée provinciale obligeant les municipalités à respecter les normes d'exploitation des ouvrages d'assainissement ainsi que les normes de qualité de rejets énoncées dans l'avis de conformité des ouvrages et à faire respecter les normes de rejets industriels dans les réseaux. Ce règlement établira notamment des normes pour les polluants conventionnels et toxiques, la fréquence des débordements, la gestion des boues, la périodicité de transmission des rapports au MENVIQ, le suivi et les amendes. A cet effet, un comité technique composé, entre autres, de représentants de l'UMQ et de l'UMRCQ, sera formé afin de procéder à une consultation sur les modifications réglementaires.

**RECOMMANDATION 9**

Il est recommandé:

- a) que des investissements de 556 millions de dollars soient ajoutés d'ici 1996 au programme d'assainissement des eaux usées urbaines pour régler les problèmes de débordement;
- b) que l'on procède, dès 1989, à la conception puis à la réalisation des travaux déjà identifiés et estimés à 113 millions de dollars, requis dans les projets de la Communauté urbaine de Québec et de Chambly-Richelieu;
- c) que des études soient entreprises pour identifier les solutions et préciser les coûts, afin que débutent la conception puis la réalisation des travaux requis dans les projets suivants:

- 1. Travaux majeurs (345 millions)

- . Communauté régionale de l'Outaouais
- . Communauté urbaine de Montréal
- . Rive-sud de Montréal

- . Laval
  - . Sherbrooke
  - . Municipalités riveraines de la rivière des Mille  
Iles;
- 2.Travaux requis sur des ouvrages d'assainissement ac-  
tuellement en conception ou en construction (60 mil-  
lions);
- 3.Travaux requis sur des ouvrages terminés et en  
fonctionnement (38 millions).

#### RECOMMANDATION 10

Il est recommandé que le MENVIQ procède, en collaboration avec les municipalités riveraines du Saint-Laurent, à un bilan de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

#### RECOMMANDATION 11

Il est recommandé que les inspecteurs municipaux bénéficient d'un statut officiel accordé par le MAM.

Dissidence de M. Roger Nicolet:

Cette recommandation ne permettra pas d'atteindre l'objectif visé. En effet, la situation difficile que vivent de nombreuses municipalités du Québec en matière de contrôle du territoire est le résultat non pas d'un problème de statut des inspecteurs municipaux, mais au contraire des contraintes inhérentes à la fonction même de ces of-  
ficiers municipaux.

Le faible volume d'activités ne permet pas, dans de nombreux cas, de justifier l'embauchage d'inspecteurs à plein temps. De plus, l'ab-

en région de techniciens qui ont bénéficié d'une formation professionnelle adéquate et possèdent l'expérience et la maturité nécessaires à de telles fonctions, fait que les titulaires de ces postes ne sont malheureusement que fort inégalement qualifiés pour assumer les responsabilités de plus en plus lourdes qui incombent à l'inspecteur municipal.

La recommandation aurait donc pour effet principal d'assurer une permanence d'emploi là où au contraire l'innovation s'impose.

Par le biais d'une démarche amorcée par l'UMRCQ, les municipalités se sont prononcées dès le mois de juin 1987 sur une série de propositions qui visent à résoudre ces difficultés. Les propositions les plus prometteuses comprennent soit la mise en commun, sur une base intermunicipale, des services d'un inspecteur municipal, soit la délégation de cette fonction à un inspecteur régional (MRC).

#### RECOMMANDATION 12

Il est recommandé que le MENVIQ renforce son programme de formation environnementale destiné aux inspecteurs municipaux.

#### RECOMMANDATION 13

Il est recommandé que le MENVIQ, en collaboration avec les municipalités, réglemente la gestion des boues de fosses septiques des résidences d'ici 1992 et qu'une politique provinciale de gestion des boues de fosses septiques, incluant un programme de recherche axé sur la valorisation agricole des boues, soit mise en place dès 1989 et appliquée jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation.



**RECOMMANDATION 14**

Il est recommandé que le MENVIQ modifie le cadre de gestion relatif à la réalisation des projets municipaux du Programme d'assainissement des eaux afin de rendre admissible au financement de ce programme le traitement des boues de fosses septiques. Les coûts engagés sont de 40 millions de dollars répartis sur 5 ans.

**RECOMMANDATION 15**

Il est recommandé que le MENVIQ régisse l'élimination des neiges usées en adoptant une réglementation visant notamment la disparition, d'ici 1995, de la pratique du déchargement de neige usée, sans traitement, dans les cours d'eau, ou en bordure de ceux-ci et la réduction des divers impacts qui s'ensuivront sur les dépôts terrestres et les autres lieux.

**2.2.2     L'assainissement agricole****RECOMMANDATION 16**

Le Groupe de travail, prenant en considération le nouveau Programme d'amélioration de la gestion des fumiers, recommande au MENVIQ et au MAPAQ de débiter par les dix tributaires suivants classés par ordre d'importance:

- 1 - rivière Yamaska
- 2 - rivière Richelieu
- 3 - rivière Saint-François
- 4 - rivière Nicolet
- 5 - rivière Chaudière
- 6 - rivière Châteauguay
- 7 - rivière l'Assomption
- 8 - rivière Etchemin
- 9 - rivière du Sud
- 10 - rivière Bayonne

## RECOMMANDATION 17

Il est recommandé que le MENVIQ autorise l'épandage du fumier à l'automne, tant qu'il est possible de labourer, c'est-à-dire jusqu'à ce que le sol soit gelé.

## RECOMMANDATION 18

Il est recommandé que le MENVIQ mette en oeuvre le plan d'intervention suivant, qui devra être subventionné en partie par le gouvernement du Québec. La part de subvention sera précisée après consultation auprès des intervenants du milieu agricole et des ministères concernés. Ce plan devra aussi tenir compte de la préservation des habitats fauniques.

**PLAN D'INTERVENTION EN ASSAINISSEMENT AGRICOLE  
POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC (DONT 80 % TOUCHENT  
LES 10 TRIBUTAIRES PRIORITAIRES)**

| Interventions<br>(technologies actuelles)                                                  | Réduction possible<br>des apports<br>d'azote |       | Réduction possible<br>des apports<br>de phosphore |       | Réduction possible<br>des apports<br>de matières<br>en suspension |     | Coûts (000\$)           |              |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------|--------------|--------|
|                                                                                            | (% ) et (t/an)                               |       | (% ) et (t/an)                                    |       | (% ) et MT/an                                                     |     | Nb de<br>fermes         | \$/<br>ferme | TOTAL  |
| A) Gestion des fumiers:                                                                    |                                              |       |                                                   |       |                                                                   |     |                         |              |        |
| A-1 construction de systèmes<br>d'entreposage                                              | 6                                            | 6200  | 6                                                 | 2700  | ---                                                               | --- | 20000*                  | 27250*       | 545000 |
| A-2 épandage des fumiers au<br>printemps et traitement<br>des eaux usées                   | 11                                           | 11400 | négligeable                                       |       | ---                                                               | --- | 23300                   | 7500         | 175000 |
| A-3 transport et traitement des<br>surplus hors des régions de<br>concentrations d'élevage | 17                                           | 17600 | 8                                                 | 3500  | ---                                                               | --- | 1200000<br>porc-espaces | 125          | 150000 |
| B) Instauration de pratiques de con-<br>servation du sol et de l'eau:                      |                                              |       |                                                   |       |                                                                   |     |                         |              |        |
| B-1 Réduction de l'érosion des                                                             | 7                                            | 7250  | 23                                                | 10150 | 33                                                                | 1,0 |                         |              |        |

|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------|----|-------|-------|-------------|
| sols (plan de conservation du sol et de l'eau à l'échelle de l'exploitation)                                                                                                                                     |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
| -pratiques culturales appropriées (travaux minimum du sol, rotation de cultures et couverture permanente, fertilisation chimique et organique équilibrée, dosage des pesticides, lutte antiparasitaire intégrée) |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                             |   |      |    |       | 25000 | 5000 12500  |
| -équipement et machinerie de conservation                                                                                                                                                                        |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                             |   |      |    |       | 25000 | 6600 16500  |
| B-2                                                                                                                                                                                                              | Aménagements hydro-agricoles (plan de conservation du sol et de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique) | 7 | 7250 | 23 | 10150 | 33    | 1,0         |
| -drainage de surface approprié (fossés engazonnés et façonnement des planches)                                                                                                                                   |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                             |   |      |    |       | 3000  | 6700 200000 |
| -cours d'eau agricoles stables et pérennes (stabilisation des rives et talus, engazonnement, bande riveraine, bassin de sédimentation et entretien équilibré)                                                    |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                             |   |      |    |       | 3000  | 5000 150000 |
| Autres sources de pollution (odeurs, bruit, pesticides et résidus agricoles)                                                                                                                                     |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                             |   |      |    |       | 3000  | 7300 220000 |
| TOTAL :                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
| 1,73 milliard                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
| - 0,545*                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
| <u>1,185 milliard</u>                                                                                                                                                                                            |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |
| (*en cours de réalisation)                                                                                                                                                                                       |                                                                                                             |   |      |    |       |       |             |

## RECOMMANDATION 19

Afin de favoriser la concertation entre les responsables du monde agricole, il est recommandé que le MENVIQ et le MAPAQ s'assurent que les critères ou codes de bonnes pratiques relatifs aux solutions techniques retenues dans une action d'assainissement agricole soient définis par des groupes de travail composés de spécialistes et de représentants des milieux agricole et municipal.

### 2.2.3 L'assainissement industriel

#### RECOMMANDATION 20

Le Groupe de travail appuie l'objectif du Programme de réduction des rejets industriels proposé par le MENVIQ, qui prévoit une réduction de 75 % des rejets totaux dans l'eau, l'air et le sol. Il recommande de plus qu'en moyenne, 90 % des rejets toxiques soient réduits d'ici 5 ou 10 ans, selon le volume et la qualité des rejets. A cet effet, le Groupe de travail recommande que les gouvernements fédéral et provincial établissent, au cours des six prochains mois, à partir de la liste du Programme de réduction des rejets industriels du MENVIQ et de celle du gouvernement fédéral, les 50 industries retenues en priorité afin que les travaux d'assainissement soient achevés d'ici 5 ans. Les autres industries devront terminer leurs travaux d'ici 10 ans.

#### RECOMMANDATION 21

Il est recommandé que le MENVIQ traite en priorité les industries identifiées par le Programme de réduction des rejets industriels et situées sur les huit tributaires suivants, et ceci, en fonction de leurs apports toxiques dans le Saint-Laurent:

Rivière Des Milles-Iles  
Rivière Saint-François

- Reichhold ltée, Sainte-Thérèse
- Papiers Fins Domtar, Windsor
- Kruger inc. Bromptonville
- Papiers Scott ltée, Lennoxville
- Les papiers Marlboro inc.

Drummondville  
Rivière l'Assomption  
Rivière Chaudière  
Rivière Saint-Maurice  
Alcan ltée

- Papiers Scott ltée, Crabtree
- Désencrage Cascades inc. Breakeyville
- Société d'électrolyse et de chimie

(Complexe Shawinigan)  
-Shawbec inc, Shawinigan  
-Compagnie Norton inc. Shawinigan  
-B.F. Goodrich Canada inc. Shawinigan  
-Consolidated Bathurst inc. Grand-Mère  
-Consolidated Bathurst inc. Shawinigan  
-C.I.P. inc. La Tuque

**Rivière Richelieu**

- Pigment et Couleur International inc, Saint-Jean-sur-Richelieu
- C.I.L. inc. Division explosifs, Mc Masterville
- Emballage St-Jean ltée, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Recochem inc. Napierville
- Compagnie chimique Clough ltée, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Produits chimiques Textiles Canada ltée, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Hercule Canada inc. Saint-Jean-sur-Richelieu
- Formica Canada inc. Saint-Jean-sur-Richelieu
- Bennett Fleet inc. Chambly
- Industries Erco ltée, Buckingham
- Les Feux d'artifices Hands inc.

**Rivière des Outaouais****Papineauville**

- Consolidated Bathurst inc. Portage-du-Fort
- Produits forestiers E.B. Eddy ltée,

**Hull****Buckingham**

- Produits forestiers MacLaren inc.

- Tembec inc. Témiscaming
- Industrie James MacLaren inc. Thurso

**Rivière Yamaska****Granby**

- Sted Fast inc. Granby
- Produits chimiques Aldex Cie ltée,

**RECOMMANDATION 22**

Il est recommandé que les coûts de la caractérisation des rejets industriels, qui permettra d'en connaître précisément les composés, soient financés à 50 % par les industries et à 50 % par les deux paliers de gouvernement jusqu'à ce que la réglementation du Programme de réduction des rejets industriels exigeant une participation à 100 % des industries, n'entre en vigueur.

**RECOMMANDATION 23**

Il est recommandé que le MENVIQ consacre 80 000 \$ à l'implantation et 50 000 \$ par an à l'exploitation d'une banque de données et d'un système informatisé, qui devront être mis en place au cours des deux prochaines années pour rassembler et gérer les renseignements suivants:

- inventaire des industries
- capacité maximale de production
- produits utilisés \*
- quantités et qualités des rejets
- exigences environnementales à respecter \*\*
- caractéristiques des ouvrages de dépollution
- état d'avancement des travaux d'assainissement
- validation et analyse des résultats d'opération des équipements de traitement des eaux usées (en cours de réalisation)
- suivi des rejets \*\*

\* Les informations relatives au procédé devront faire l'objet d'ententes de confidentialité avec les industries.

\*\* Ces deux points devront faire l'objet d'un document qui sera transmis systématiquement aux industries et aux directions régionales du MENVIQ qui assureront le suivi auprès des industries.

**RECOMMANDATION 24**

Il est recommandé que le MENVIQ affecte au cours des 12 prochains mois une équipe additionnelle de 10 négociateurs, leurs employés de soutien et un budget de fonctionnement connexe, spécifiquement aux dossiers d'assainissement industriel, en vue de réaliser les objectifs proposés par le Programme de réduction des rejets industriels et le plan d'action du Groupe de travail. Ces ressources additionnelles totalisent un budget annuel de 1 million de dollars.

**RECOMMANDATION 25**

Afin d'uniformiser les méthodes d'échantillonnage et d'analyse, il est recommandé que le MENVIQ prenne les mesures nécessaires afin que des entreprises spécialisées dans l'échantillonnage soient reconnues au même

titre que les laboratoires, et que soit mise à jour régulièrement la liste des méthodes analytiques recommandées.

#### **RECOMMANDATION 26**

Il est recommandé que le Gouvernement dote le MENVIQ de ressources suffisantes pour permettre l'application rigoureuse de la réglementation en vigueur pour les rejets industriels.

#### **RECOMMANDATION 27**

Il est recommandé que le MENVIQ publie, d'ici 1990, en collaboration avec les milieux industriels, des guides de pratique pour les secteurs industriels pour lesquels il n'existe pas de règlement sectoriel: agro-alimentaire, buanderies, chimie, cuir, équipements électriques, garages, imprimerie, instrumentation, machinerie, métallurgie, meubles, minéraux non métalliques, mines, revêtements de surface, scierie, textile, autres industries. Ces guides porteront notamment sur les normes de rejets, les bonnes pratiques d'exploitation et les technologies propres disponibles.

#### **RECOMMANDATION 28**

Il est recommandé que le MENVIQ base les normes de rejets industriels sur la BCT (meilleure technologie conventionnelle) pour les polluants conventionnels et sur la BATEA (meilleure technologie disponible et économiquement réalisable) pour les polluants toxiques. Entre-temps, il faudra utiliser des technologies minimales de traitement. Ces normes pourraient être révisées pour tenir compte de l'avancement des technologies et de la qualité des cours d'eau récepteurs.

#### **RECOMMANDATION 29**

Il est recommandé que, pour toute modification de capacité qui comporte une augmentation ou une modification du type de rejet des industries ou des

services dans les réseaux d'égout, le MAM modifie ses lois et règlements, s'il y a lieu, et implante un mécanisme obligeant les municipalités à exiger d'une industrie, d'une entreprise ou d'un service qu'elle obtienne au préalable une autorisation du MENVIQ. Les ressources requises par les municipalités pour se conformer à cette volonté seront évaluées par l'organisme de suivi.

#### RECOMMANDATION 30

Il est recommandé que le MENVIQ fixe des exigences additionnelles pour les rejets industriels ayant un impact visuel considérable, même si les autres paramètres conventionnels ou toxiques sont respectés.

#### RECOMMANDATION 31

Il est recommandé que, dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels, le MENVIQ s'assure que les industries effectuent des études de risques, prévoient des équipements et des structures pour empêcher les déversements accidentels dans le Saint-Laurent et instaurent des plans d'intervention d'urgence. Ces mesures devront être décrites dans l'attestation d'assainissement.

#### RECOMMANDATION 32

Il est recommandé pour les industries de pâtes et papiers:

- a) que le MENVIQ fixe en priorité les normes de rejet toxique d'ici la fin de 1989, d'après les avis du comité technique composé de représentants du MENVIQ, des papetières et des groupes environnementaux, et que ce comité technique établisse les autres paramètres dont il faudra tenir compte afin de permettre la récupération des usages de l'eau en aval des usines, et que le MENVIQ en fixe les normes de rejet.



- b) que les protocoles d'assainissement pour chaque usine de pâtes et papiers soient signés avant le 31 juillet 1991, selon le Programme de réduction des rejets industriels afin d'atteindre les normes, à moins que le degré ou la nature ou la pollution provenant d'une industrie n'exige des mesures plus rapides. Les protocoles devront porter également sur le suivi des paramètres définis par règlement.

#### 2.2.4 Les autres sources de pollution

#### RECOMMANDATION 33

Il est recommandé que le MAM, le MENVIQ, le MTQ et Environnement Canada s'assurent que Transports Canada inclut des critères de protection de l'environnement, dont la vidange des eaux usées, dans son Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux.



III  
LA PROTECTION

### III - LA PROTECTION

La protection de la qualité du fleuve et de ses ressources fait ressortir un large éventail de préoccupations basées sur les connaissances, les mesures de prévention et la gestion des diverses activités reliées à l'exploitation des ressources.

Pour mieux évaluer la performance écologique du fleuve, il faudra suivre l'évolution de son état de santé à la suite des mesures de restauration. Une surveillance particulière devra être effectuée en ce qui concerne l'eau potable, les produits de la pêche et les activités de loisir reliés à l'eau. Il faudra aussi revoir des mesures de prévention concernant les sédiments contaminés du fleuve. La sauvegarde des rives, du littoral et des plaines inondables devra aussi être privilégiée.

Un gamme de mesures doivent donc être prises pour que, dans la foulée des efforts de restauration, de nouvelles détériorations du fleuve ne puissent survenir. Tout un suivi doit donc être assuré par des analyses, des échantillonnages, des études épidémiologiques afin que soient protégés les milieux sensibles, les espèces qu'abrite le Saint-Laurent et, bien sûr, les humains qui le fréquentent ou qui consomment ses ressources, provenant de la pêche commerciale et sportive en particulier.

#### **3.1 PAR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES PARAMETRES DE LA POLLUTION**

La situation des substances toxiques recevra une attention spéciale de façon à connaître le plus précisément possible les sources, les déplacements et les destinations de ces polluants et à suivre l'évolution de l'état de santé du milieu, à l'aide notamment de bio-indicateurs et de réseaux d'échantillonnage.

Ces connaissances permettront de mieux orienter les actions futures et constitueront des éléments primordiaux de la prise de décision concernant

l'aménagement du littoral ou les interventions nécessaires dans l'éventualité d'un désastre écologique.

#### RECOMMANDATION 34

Il est recommandé que le MENVIQ réalise, au cours des 5 prochaines années, un programme d'évaluation des substances toxiques provenant des Grands Lacs (incluant le tronçon international du fleuve) et des sources québécoises (embouchures de tributaires du fleuve) ainsi que de leur évolution vers l'estuaire. Ce programme sera réalisé par tronçon et d'une façon séquentielle et comprendra les éléments suivants :

- a) l'établissement de sections transversales d'échantillonnage (eau et matières en suspension) aux endroits suivants ou autour de ceux-ci: Kingston, Cornwall, Valleyfield, Beauharnois, Carillon, Dorion, Repentigny, entrée du lac Saint-Pierre, aval de Bécancour, Portneuf et île d'Orléans;
- b) l'établissement de sections transversales d'échantillonnage (eau et matières en suspension) au minimum aux embouchures des tributaires suivants, importants sur le plan de la contamination industrielle toxique: Châteauguay, des Prairies, des Mille Îles, l'Assomption, Richelieu, Yamaska, Saint-François, Nicolet, Saint-Maurice, Bécancour, Batisca, Sainte-Anne, Jacques-Cartier, Chaudière, Saguenay, Moisie, Malbaie, du Sud, Ouelle, du Loup, York, du Moulin, Mistassini et Métabetchouane. Le but est d'évaluer l'apport attribuable aux tributaires;
- c) pour les tributaires du Saint-Laurent montrant des signes importants de détérioration à l'embouchure, des investigations devront être menées à l'intérieur des tributaires;
- d) les paramètres à évaluer devront être choisis parmi une liste de plus de 150 pour les analyses de l'eau, de matières en suspension et de poissons, et plus particulièrement parmi la liste des 50 substances prioritaires adoptée par Environnement Canada; la fréquence d'échantillonnage devrait s'établir à 2 fois par mois en

périodes d'étiage et de crue et à 1 fois par 2 mois en période de recouvrement de glace;

- e) la réalisation de ce programme représente des coûts de 14 millions de dollars.

#### RECOMMANDATION 35

Afin d'établir les facteurs et les forces influençant la dynamique de la circulation et les processus de mélange dans l'estuaire, il est recommandé au MENVIQ, en collaboration avec un centre de recherche, de prévoir un budget de 700 000 \$ réparti sur 2 ans aux fins suivantes :

- a) dresser un portrait de la qualité du milieu estuarien à partir d'une revue des données existantes;
- b) étudier la circulation de surface et en profondeur des eaux de l'estuaire;
- c) faire le lien entre les observations de la variabilité spatio-temporelle des courants et celles de la variabilité des forces possibles telles que le vent, la pression atmosphérique, l'apport en eau douce et les marées;
- d) étudier les processus de mélange longitudinaux et latéraux;
- e) étudier les échanges et le flux des masses d'eau entre l'estuaire et le golfe Saint-Laurent;
- f) développer un modèle mathématique pour calculer la trajectoire d'une nappe d'huile ou autres polluants dans l'estuaire.

#### RECOMMANDATION 36

Il est recommandé que le MENVIQ procède à la recherche des éléments suivants :

- a) d'une dizaine de bio-indicateurs de l'état de santé de la communauté vivant dans le fleuve (nombre et diversité des espèces, présence d'espèces sensibles, biomasse et fréquence d'anomalies et

de tumeurs); cette recherche devra déboucher, d'ici 5 ans, sur la mise en place d'un réseau de surveillance de l'état de santé des écosystèmes;

- b) des bio-indicateurs qui permettront de suivre l'évolution des contaminants dans les écosystèmes du Saint-Laurent lorsque les bio-indicateurs de l'état de santé ne pourront être utilisés. La liste des contaminants sera établie à partir de 22 paramètres, en fonction d'une analyse des apports polluants dans une région donnée.

Le budget requis est évalué à 5 millions de dollars

#### RECOMMANDATION 37

Il est recommandé que le MENVIQ publie conjointement avec Environnement Canada, un rapport annuel interprétant les résultats du Programme d'évaluation des substances toxiques provenant des Grands Lacs et des sources québécoises et les recherches sur des bio-indicateurs de l'état de santé de la communauté et de l'évolution des contaminants dans le fleuve, dans un délai d'un an après la collecte des données, et qu'il publie également un rapport-synthèse tous les deux ans.

#### RECOMMANDATION 38

Il est recommandé que le MENVIQ s'entende avec Environnement Canada afin que ce dernier interprète dans un délai de 6 mois les données de son réseau d'échantillonnage de la qualité du Saint-Laurent, recueillies depuis 1981, et qu'il adopte cette pratique pour les années à venir.

#### RECOMMANDATION 39

Il est recommandé que les normes et les méthodes analytiques approuvées par le MENVIQ et les laboratoires reconnus soient utilisées pour la surveillance (monitoring) des composés toxiques présents dans l'eau du fleuve, l'eau potable et la chair des poissons. De plus, les limites de détection

des méthodes analytiques et des équipements devront être plus sensibles que les normes les plus sévères (Organisation mondiale de la santé, Environmental Protection Agency, Communauté économique européenne ou autres), de façon à pouvoir intervenir bien avant que ces substances toxiques ne présentent des risques pour le milieu aquatique ou la santé publique.

#### RECOMMANDATION 40

Il est recommandé que les quelque 200 critères de qualité de l'eau établis en fonction des usages (eau potable, vie aquatique, récréation, baignade), qui sont actuellement utilisés par le MENVIQ, soient publiés.

#### 3.2 PAR DES MESURES DE PRÉVENTION CONCERNANT LES RESSOURCES BIOLOGIQUES, LES USAGES ET LA SANTÉ HUMAINE

La qualité de l'eau potable et des eaux de baignade doit, pour sa part, faire l'objet d'une surveillance particulière. Des moyens exceptionnels d'analyse, de contrôle et de diffusion des résultats doivent être mis en place, en concertation, par les organismes responsables de la protection de l'environnement et de la santé humaine.

#### RECOMMANDATION 41

Il est recommandé que, de mai à septembre, le MENVIQ ajoute à l'Opération Environnement-plage, le suivi bactériologique de l'eau du Saint-Laurent dans les zones de récréation et de villégiature.

#### RECOMMANDATION 42

Il est recommandé que toutes les prises d'eau situées dans le fleuve soient incluses dans le programme de micropolluants du MENVIQ dès 1990. Les prises d'eau suivantes seraient ajoutées: Côteau-Landing, Côteau-du-Lac, les Cèdres, Pointe-des-Cascades, Beauharnois, Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Deux-Montagnes, Sainte-Anne-de-Bellevue, Saint-Eustache, Kahnawake,

Châteauguay, Candiac, Laprairie, Saint-Lambert, Varennes, Verchères, Lavaltrie, Contrecoeur, Berthierville, Grondines, Sillery, Saint-Romuald, Saint-Thimothée, Ile-Perrot, Sainte-Thérèse, Grande-Ile et Lévis. L'ajout de ces stations au programme représente un budget triennal de 300 000 \$.

#### RECOMMANDATION 43

Afin d'améliorer la sécurité des consommateurs, et compte tenu de la technologie disponible, il est recommandé d'ajouter d'ici 5 ans l'ozonation comme prétraitement et l'absorption sur charbon actif au procédé de traitement actuel, en priorité dans les usines de filtration s'approvisionnant à partir du Saint-Laurent. Le coût d'investissement pour une telle mesure s'établirait au minimum à 40 millions de dollars. Les méthodes de financement devront être évaluées par le MENVIQ, le MSSS et le MAM.

#### RECOMMANDATION 44

Il est recommandé que le MENVIQ consacre des budgets en 1989-1990 à la recherche de méthodes économiques de désinfection alternatives au chlore pour les effluents des stations d'épuration des eaux usées. Ces recherches ne devront pas durer plus de 18 mois et se baseront sur des solutions existant ailleurs dans le monde.

#### RECOMMANDATION 45

Il est recommandé que le comité interministériel chargé d'étudier la contamination de la chair des poissons du fleuve Saint-Laurent reprenne ses activités qu'il procède à la publication régulière d'un guide de consommation à partir du printemps 1990.



**RECOMMANDATION 46**

Il est recommandé que le MSSS, dans le cadre du protocole d'entente entre le MENVIQ et le MSSS, étudie s'il convient de mettre sur pied, en fonction de l'exposition à des contaminants particuliers les systèmes suivants :

- a) système de surveillance biologique des êtres humains;
- b) système de surveillance épidémiologique des populations.

**RECOMMANDATION 47**

Il est recommandé que le MENVIQ et le MAM accordent, dans les plus brefs délais, une assistance financière aux municipalités de l'Etang-du-Nord, L'Ile-du-Havre-Aubert, Cap-aux-Meules, Fatima et Havre-aux-Maisons pour consolider les infrastructures reliées à l'hygiène publique. Le coût maximal des travaux essentiels et prioritaires pour la protection des sources d'eau potable se situe à près de 11 millions de dollars. La participation financière du Gouvernement devrait permettre de maintenir une charge fiscale acceptable pour les usagers.

**3.3 PAR LA GESTION DES SÉDIMENTS CONTAMINÉS**

Une proportion importante des polluants se retrouve dans les sédiments. A volume égal, la concentration dans les sédiments est plusieurs milliers de fois plus élevée que dans l'eau. Ces sédiments constituent ainsi un réservoir de polluants facilement remis en circulation, par des interventions sur le fond du Saint-Laurent ou naturellement par la dynamique des courants et les fluctuations de débit. La décontamination de ces sédiments pose des difficultés majeures. D'une part, il faut envisager des recherches sur des méthodes efficaces de décontamination. D'autre part, on peut considérer la possibilité d'un recouvrement naturel des sédiments contaminés par de nouvelles couches non atteintes. Dans tous les cas, il faudra instaurer une gestion très serrée des interventions touchant les sédiments qui touchera par exemple, les opérations de dragage et l'érosion des rives.

**RECOMMANDATION 48**

Il est recommandé que le MENVIQ, de concert avec Environnement Canada,

- a) détermine les zones de fond contaminées, établisse la ou les causes de pollution et le degré de mobilité des zones et, avant toute intervention, s'assure que les sources de contamination sont complètement tarées;
- b) considère en priorité la restauration naturelle par le recouvrement graduel des sédiments non contaminés provenant naturellement des tributaires;
- c) établisse la liste des sites prioritaires d'intervention après caractérisation des fonds dans les cas où la restauration naturelle ne peut être envisagée et, le cas échéant, s'assure que les zones ne présentent aucun risque de recontamination;
- d) s'assure que le prélèvement des sédiments contaminés se fait au moyen de techniques appropriées qui réduisent au minimum la remise en suspension et que les sédiments sont déposés dans des lieux confinés.

**RECOMMANDATION 49**

Il est recommandé que les deux paliers de gouvernement mettent de l'avant un programme de recherche fédéral-provincial, en vue d'élaborer et de mettre au point des technologies nouvelles permettant la décontamination sur place de sédiments contaminés. Le budget requis est évalué à un million de dollars.

**RECOMMANDATION 50**

Il est recommandé que le MENVIQ, en collaboration avec Environnement Canada, s'assure dans toutes les phases de dépollution du fleuve, d'un

contrôle et d'un suivi permanent des apports liquides et solides transitant dans le Saint-Laurent:

- a) en mettant en place un réseau de stations de relevés aux endroits suivants pour déterminer des bilans masses:
  - île Wolfe (sortie du lac Ontario);
  - Cornwall (entrée du lac Saint-François);
  - Montréal (pont Champlain - sortie du lac Saint-Louis);
  - Trois-Rivières (sortie du lac Saint-Pierre);
  - Québec (pont de Québec);

et en utilisant ces stations régulièrement deux fois par semaine en période d'étiage et quotidiennement en période de crue, pour la caractérisation du régime hydro-sédimentologique de chaque corridor d'écoulement du Saint-Laurent, et pour l'analyse des concentrations, de la taille des particules, de la teneur en matière organique et de la conductivité de l'eau. Le budget requis est évalué à 400 000 \$ par année, c'est-à-dire deux millions de dollars pour 5 ans;

- b) en mettant en place un réseau secondaire d'une durée de deux ans, pour calibrer les débits masses (eaux-sédiments) des lacs Saint-François, Saint-Louis et Saint-Pierre, aux sites suivants:
  - Beauharnois, Des Cèdres, chenaux Vaudreuil et Sainte-Anne (sortie du lac Saint-François et entrée du lac Saint-Louis);
  - Sorel (entrée du lac Saint-Pierre);

et en utilisant ce réseau secondaire de calibrage pour mesurer les mêmes paramètres que ci-dessus une fois par semaine en période d'étiage et quotidiennement en période de crue. Le budget requis est évalué à 250 000\$ par an, soit 500 000 \$ pour 2 ans.

#### RECOMMANDATION 51

Il est recommandé que le MENVIQ, avec Environnement Canada,

- a) actualise toute l'information pertinente sur les régimes de vitesse, de courant et le processus de mélange des eaux du Saint-Laurent, combinés à la dynamique sédimentaire en fonction des débits et des saisons;
- b) détermine les contraintes externes, tels que les quais, les îles, etc., les plus susceptibles d'influencer la dynamique des fonds et les processus de mélange eaux-sédiments, dans chaque secteur contaminé du fleuve;
- c) mette au point un modèle mathématique hydro-sédimentologique tridimensionnel tenant compte de la dynamique des eaux et des sédiments (suspension et mouvement de fond) pour les secteurs prioritaires suivants: lac Saint-François, lac Saint-Louis (à compléter), lac Saint-Pierre, y compris le delta de Sorel, le lac des Deux Montagnes;
- d) calibre le modèle sur des données existantes et, en cas de besoin, sur des relevés spécifiques spatio-temporels dans les divers secteurs. Le budget requis s'élève à 1,7 million de dollars réparti sur 3 ans.

#### RECOMMANDATION 52

Il est recommandé que le MENVIQ entreprenne, en association avec Environnement Canada, un programme de recherche en vue d'évaluer l'importance du transport des sédiments par les glaces sur les battures du fleuve à la débâcle, et les processus sédimentologiques sous les couverts de glace au moment de la formation d'embâcles dans la partie supérieure (ex.: lac Saint-Pierre). Le budget requis est de 200 000 \$.

#### RECOMMANDATION 53

Il est recommandé que le MENVIQ, en collaboration avec Environnement Canada, complète la caractérisation des zones de dépôt et d'accumulation de polluants et leur mobilité, en fonction d'une cinquantaine de paramètres mesurés dans le Saint-Laurent entre 1971 et 1980. Cette caractérisation

devrait être basée sur les critères suivants : la nature et l'âge des sédiments; l'épaisseur et la stabilité des dépôts; le régime hydrodynamique et de mélange des eaux et des sédiments; la désorption potentielle en fonction du temps (au passage de crues) et la décontamination actuelle ou potentielle par recouvrement de sédiments non contaminés, au moyen d'échantillonnage de surface et de carottage en profondeur. Les secteurs à considérer sont les suivants :

- a) secteurs lacustres: lac Saint-François, lac Saint-Louis, baie de Vaudreuil, lac Saint-Pierre;
- b) secteurs insulaires: île de la Paix, île Perrot, îles Boucherville-Contrecoeur, delta de Sorel, bras nord de l'île d'Orléans;
- c) secteurs riverains: le port de Montréal, la baie de Lachine à Montréal, le port de Québec (plus particulièrement l'embouchure de la rivière Saint-Charles), la baie des Anglais à Baie Comeau, les battures de Gentilly, de Portneuf, de Cap Tourmente, de Montmagny et de l'estuaire.

Le budget requis est de 1,5 million de dollars et l'échéancier de réalisation, de 2 ans.

### 3.4 PAR LA SAUVEGARDE DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

Milieus d'une grande importance écologique et d'une grande fragilité, les rives, le littoral et les plaines inondables sont soumis à la pression constante des promoteurs. De nombreuses interventions en ces lieux se traduisent par des empiétements, des remblayages, des assèchements, interventions qui en réduisent la surface et qui entravent avec le courant naturel des eaux. Les décisions dans ce domaine hydrique relèvent de plusieurs compétence, plus particulièrement des gouvernements fédéral et provincial et surtout des municipalités. Les mesures de protection de ces milieux viendront par conséquent de ces administrations qui devront, par ailleurs, se doter des outils adéquats d'information et de contrôle.

### **3.4.1 Le gouvernement du Québec**

#### **RECOMMANDATION 54**

Il est recommandé que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du MENVIQ, négocie une entente avec le Gouvernement fédéral stipulant que tout terrain du domaine hydrique public, notamment tout terrain portuaire, qui n'est plus requis pour les fins pour lesquelles il avait été transféré au Gouvernement fédéral, soit remis au gouvernement du Québec.

#### **RECOMMANDATION 55**

Il est recommandé qu'Environnement Canada évalue et réduise les impacts environnementaux au moment de la réfection, de la construction ou de la destruction d'infrastructures relevant de sa compétence en milieu hydrique ou sur les rives du Saint-Laurent.

#### **RECOMMANDATION 56**

Il est recommandé que les MRC incitent les municipalités riveraines du Saint-Laurent à adopter une réglementation provisoire visant à protéger les rives, le littoral et les plaines inondables dans un délai de six mois après l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement, même si une période de deux ans est prévue dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### **RECOMMANDATION 57**

Il est recommandé que la réglementation municipale provisoire visant à protéger les rives, le littoral et les plaines inondables fasse l'objet de l'approbation du MENVIQ, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125) et que le ministère affecte les ressources adéquates à l'analyse rapide de cette réglementation.

**RECOMMANDATION 58**

Il est recommandé que le MAM s'assure que la réglementation adoptée à la suite de l'entrée en vigueur des schémas d'aménagement est conforme à la politique du Gouvernement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et appliquée rigoureusement par les municipalités.

**Dissidence de M. Roger Nicolet:**

A notre avis, cette recommandation n'est pas fondée en droit. En effet, le ministère des Affaires municipales n'est pas le gestionnaire de la conformité de la réglementation locale en matière d'urbanisme. Le MRC examine et approuve le plan et les règlements d'urbanisme d'une municipalité locale, en fonction de leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et ce, en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. A défaut par la MRC de délivrer un certificat de conformité, la commission municipale, sur demande de la municipalité, donne un avis de conformité, conformément aux 38 et suivants.

Par ailleurs, mentionnons que le ministre de l'Environnement, pour sa part, possède déjà un pouvoir d'intervention en vertu de l'article 165.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

De plus, sans reprendre un débat sur les insuffisances de la politique du Gouvernement énoncée en novembre 1987 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qui a été abondamment repris par les médias, il est important de rappeler que les schémas en vigueur depuis cette date sont généralement plus contraignants quant aux mesures de protection à appliquer.

Nous sommes donc d'avis que la réglementation locale adoptée doit respecter les exigences des schémas en cette matière et non la politique.



**RECOMMANDATION 59**

Il est recommandé que le MENVIQ définisse une interprétation de certains termes imprécis utilisés dans la politique sur les rives, le littoral et les plaines inondables, notamment en ce qui concerne les responsabilités imparties aux municipalités et au MENVIQ ainsi que les ouvrages à caractère privé et public, de façon à faciliter l'administration de cette politique. Les documents d'interprétation devront être diffusés et expliqués aux MRC et aux intervenants du milieu.

**RECOMMANDATION 60**

Il est recommandé d'appuyer la volonté gouvernementale d'interdire toute construction nouvelle dans une zone d'inondation désignée (zone 0-20 ans), sauf pour les aménagements admissibles en vertu de la Convention Québec-Canada sur la cartographie et la protection des zones d'inondation (exemple : agrandissement de bâtiments existants avec indemnisation, secteur déjà desservi et loti, etc.) et aux conditions prévues dans la Convention.

**RECOMMANDATION 61**

Il est recommandé que le MENVIQ prenne les dispositions nécessaires pour qu'aucun terrain remblayé en milieu hydrique après l'entrée en vigueur du règlement de contrôle provisoire ou après le dépôt de la cartographie officielle ne soit reconnu admissible à une demande de dérogation en vertu de la Convention Québec-Canada sur la cartographie et la protection des zones d'inondation.

**RECOMMANDATION 62**

Il est recommandé que, compte tenu des importants problèmes d'érosion relevés sur la Côte-Nord et dans la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le MENVIQ, avec la Protection civile,



mette sur pied un programme d'aide financière à l'établissement de mesures de protection contre les érosions, dans les cas de sinistre imminent dans les zones à risque. Ce programme pourrait s'inspirer de l'ancien programme PIANAU.

### 3.4.2 Les municipalités riveraines

#### RECOMMANDATION 63

Il est recommandé que le Gouvernement décrète que Ville de Laval adopte, avant la fin de 1989, un règlement conforme à la politique provinciale concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et à l'entente fédérale-provinciale sur la protection des plaines inondables, et qu'elle l'applique rigoureusement.

#### RECOMMANDATION 64

Il est recommandé que le MENVIQ, par une modification de la Loi sur la qualité de l'environnement, se dote, à partir de 1989, des outils qui lui permettront de réagir rapidement et efficacement aux des interventions sur les rives et le littoral des cours d'eau (construction en plaines inondables, empiètement, dragage). A cet effet, la loi devrait prévoir l'obtention d'une autorisation formelle du MENVIQ pour toute intervention sur les rives ou le littoral, en dehors des exceptions prévues au règlement sur le domaine hydrique public: plate-forme flottante ou sur pilotis de moins de 20 mètres carrés, interventions du Gouvernement fédéral.

#### RECOMMANDATION 65

Afin que le MENVIQ puisse intervenir rapidement et s'assurer du respect de l'intégrité des écosystèmes riverains, il est recommandé que ce ministère mette sur pied un système de détection des empiètements et autres travaux dans le domaine hydrique public et qu'il assure une présence adéquate dans les secteurs à haute densité de population.

**RECOMMANDATION 66**

Il est recommandé que les municipalités et les MRC assurent la protection des plages existantes contre les empiétements et les aménagements reliés à l'urbanisation.

**RECOMMANDATION 67**

Afin d'uniformiser l'application des lois et règlements du MENVIQ, il est recommandé que la définition des termes "lacs" et "rivières" soit révisée avant la fin de 1989.

**RECOMMANDATION 68**

Il est recommandé :

- a) que chaque municipalité riveraine du Saint-Laurent intègre dans ses plans d'urbanisme le principe d'accès visuel et physique au fleuve;
- b) que le gouvernement du Québec utilise les pouvoirs de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (articles 149 et 157) pour intégrer le principe d'accès physique et visuel dans les schémas régionaux et, au plus tard deux ans après, dans les règlements d'urbanisme locaux;
- c) que chaque MRC prévoit dans son règlement de contrôle provisoire, des mesures transitoires qui devront être fournies par le MAM, en collaboration avec le MENVIQ;
- d) que l'adoption ou la modification de projets qui empêchent l'accès physique ou visuel au fleuve s'intègre au processus municipal de consultation actuel;
- e) que le MENVIQ mette à la disposition des municipalités de l'information et des conseils techniques sur les façons d'aménager les rives en milieu urbain;

- f) que les véhicules tout-terrain (V.T.T.) soient exclus de la notion d'accès physique du fleuve.

#### RECOMMANDATION 69

Il est recommandé qu'afin de protéger des espaces verts et naturels en milieu municipal, le MAM mette en place un programme quinquennal d'aide technique et financière s'adressant en premier lieu aux municipalités adjacentes au Saint-Laurent, afin d'établir, de caractériser et d'adopter un plan de sauvegarde des rives, incluant l'analyse des divers programmes, tels que l'acquisition, la détermination de normes de développement ou d'aménagement. Le budget requis pour ce programme est approximativement de 500 000 \$, et les coûts seront précisés par l'organisme de suivi.

#### RECOMMANDATION 70

Il est recommandé que le MENVIQ, en collaboration avec le MER et le MAM, favorise l'adoption par toutes les municipalités riveraines du Saint-Laurent d'un programme de foresterie urbaine axé sur les rives. Plus particulièrement, que le MENVIQ poursuive et accélère son programme de sensibilisation, d'information, de formation et de soutien technique à cet effet. De plus, il pourrait être établi que l'aide gouvernementale à toute intervention de protection des espaces verts ou naturels ira en priorité aux municipalités qui auront adopté un tel programme. Un budget annuel de 90 000 \$ environ devra être prévu à cette fin, et les coûts seront précisés par l'organisme de suivi.

#### RECOMMANDATION 71

Il est recommandé que le MENVIQ exerce un contrôle plus direct sur les activités qui affectent les arbres, les espaces verts des rives des municipalités adjacentes au Saint-Laurent, en utilisant les pouvoirs de la Loi sur la qualité de l'environnement (articles 22 et 31). Par conséquent, ce ministère devra élaborer d'ici un an, en y consacrant des ressources

financières de 50 000 \$, des normes précises visant la protection de certaines catégories de milieux naturels en milieu urbanisé. Il devra aussi revoir, le cas échéant, sa réglementation actuelle qui pourrait entraver avec cette nécessité d'intervention, par exemple, son règlement général d'administration.

## RECOMMANDATION 72

Il est recommandé que le MENVIQ sollicite la collaboration des autres ministères et organismes gouvernementaux, afin que ces derniers évitent de financer des projets à incidences négatives sur les espaces verts des rives du Saint-Laurent. D'ailleurs, tout octroi de telles subventions devra faire l'objet d'un examen préalable par le MENVIQ des répercussions sur les milieux naturels et les espaces verts. A cet effet, une évaluation des répercussions environnementales devra être exigée et la mise en place de mesures de conservation ou de protection devra faire partie des exigences liées aux subventions gouvernementales.

### 3.5 PAR LA RÉGULARISATION DES EAUX

Le Saint-Laurent est alimenté principalement par le lac Ontario et par la rivière des Outaouais. Ces apports d'eau sont en très grande partie régularisés; la régularisation du fleuve est toutefois liée surtout à celle des Grands Lacs. Malgré cette régularisation, on observe de fortes variations des débits du fleuve, ce qui entraîne des répercussions économiques et environnementales majeures, notamment jusqu'à Trois-Rivières. Les décisions à ce niveau relevant d'organismes internationaux, il convient que le Québec y fasse les représentations nécessaires pour faire valoir ses besoins et ses priorités de gestion du fleuve.

**RECOMMANDATION 73**

Il est recommandé :

- a) de ne pas donner suite aux interventions de contrôle des inondations et des étiages du Projet Archipel si l'on ne considère que les deux facteurs indiqués dans le volet économique de l'étude de faisabilité, soit la réduction des dépenses de dédommagement et l'augmentation des valeurs foncières des terrains, qui établissent des bénéfices de l'ordre de 11 millions de dollars pour le gouvernement, en regard d'un investissement de 100 millions de dollars.
- b) dans l'optique où l'on ajouterait la dimension environnementale et d'autres facteurs économiques, il est recommandé qu'une étude socio-économique soit réalisée, pour le printemps 1990, en collaboration avec le Gouvernement fédéral, en vue de quantifier tous les impacts environnementaux et économiques des travaux de construction et de gestion des ouvrages projetés.

**RECOMMANDATION 74**

Il est recommandé que le gouvernement du Québec, dans le cadre des travaux de la Commission mixte internationale, fasse des représentations auprès des autorités fédérales pour défendre sa position relativement aux impacts de tout ordre découlant de la régularisation du lac Ontario et du Saint-Laurent. La CUM, les divers intervenants du lac Saint-Pierre, les municipalités et les MRC devront être consultés à ce sujet.

**RECOMMANDATION 75**

La rivière des Outaouais et le Saint-Laurent ayant des incidences réciproques dans la région de Montréal et le long du fleuve, il est recommandé que le gouvernement du Québec entreprenne immédiatement des négociations avec ses partenaires de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (Ontario et Canada), pour inclure dans le mandat

de la Commission l'amélioration des conditions d'étiage dans le bassin de la rivière des Outaouais et dans la région de Montréal.

#### RECOMMANDATION 76

Il est recommandé que le gouvernement du Québec demande au Gouvernement fédéral d'intervenir auprès de la Commission mixte internationale, afin qu'il puisse participer à la réalisation de son étude sur les fluctuations des niveaux d'eau dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, pour que les intérêts des riverains québécois soient intégrés à toutes les phases de l'étude. Plus précisément, la présence du Québec se concrétiserait de la façon suivante :

- a) participer aux diverses phases de l'étude de façon à bien faire valoir les objectifs économiques du Québec, sur les plans agricole et environnemental, à démontrer les impacts environnementaux et économiques des fluctuations des niveaux d'eau sur le Saint-Laurent, et à mieux se rendre compte de l'incidence pour le Québec des solutions proposées;
- b) fournir toutes les informations disponibles relatives à la partie québécoise du bassin pour réaliser une étude complète;
- c) participer à l'élaboration des propositions dans le but d'améliorer les conditions du côté québécois, de minimiser leurs effets ou d'exiger des ouvrages d'atténuation;
- d) évaluer les conséquences des solutions proposées, établir leurs avantages et inconvénients;
- e) définir les incidences légales des propositions;
- f) établir la position officielle du Québec, dont celle d'Hydro-Québec;
- g) négocier les solutions possibles.

**RECOMMANDATION 77**

Il est recommandé au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral d'être vigilants face à tout projet américain de construction de canaux de dérivation des eaux, à partir de Grands-Lacs, étant donné les impacts écologiques et socio-économiques qui pourraient s'ensuivre pour les différents écosystèmes du fleuve et les intérêts du Québec.

**3.6 PAR DIVERSES MESURES DE PRÉVENTION**

Il faut proposer des formules innovatrices dans les domaines agricole et industriel de façon à éviter la pollution à sa source. Ainsi, les recherches sur les technologies environnementales proposeront des méthodes de réduction et de récupération des rejets. La mise au point de procédés industriels écologiquement propres compte parmi ces nouvelles manières d'assainir qu'il faudra adopter dans le futur.

Par ailleurs, il importe que toutes les mesures de protection soient prises au cours des opérations de dragage puisqu'on retrouve dans certains secteurs, particulièrement les ports, des sédiments fortement contaminés. L'existence de zones grises entre les compétences fédérales et provinciales pose des problèmes qu'il convient de régler.

**3.6.1 Relatives au dragage****RECOMMANDATION 78**

Il est recommandé que les deux paliers de gouvernement procèdent d'ici l'été 1990 à l'uniformisation des exigences requises pour les activités de dragage par les moyens suivants :



- a) en définissant et en faisant connaître les principes environnementaux relatifs à la gestion des dragages de restauration et ceux relatifs au maintien de la navigation;
- b) en publiant les résultats de caractérisation du dragage.

#### RECOMMANDATION 79

Il est recommandé que le MENVIQ et Environnement Canada appliquent, dès l'été 1990, le plan d'intervention de dragage fédéral-provincial visant à réduire la contamination toxique dans le fleuve, afin de fournir aux promoteurs et aux consultants des outils qui leur permettront d'évaluer les impacts des projets de dragage, avec les éléments suivants :

- a) la mise au point d'un modèle prédictif sur les effets des projets de dragage;
- b) l'élaboration des guides de pratique suivants :
  1. solutions de rechange au dragage;
  2. échantillonnage et analyse des sédiments;
  3. caractérisation physico-chimique des sédiments;
  4. contrôle de la qualité des données;
  5. bio-essais applicables aux projets de dragage;
  6. sélection et caractéristiques des sites de dépôt des sédiments;
  7. surveillance et suivi environnementaux des projets de dragage;
- c) la mise en place d'une banque informatisée afin de rendre l'information sur le dragage disponible.

Le budget requis s'élève à 2 millions de dollars.

#### RECOMMANDATION 80

Il est recommandé qu'Environnement Canada :

- a) établisse la liste des entreprises de dragage et des équipements conventionnels utilisés dans le Saint-Laurent, en fonction de leur



efficacité technique, de leur âge et de leur rendement sur le plan environnemental;

- b) définisse les types d'équipements les plus aptes à réduire les impacts négatifs du dragage sur l'environnement dans le Saint-Laurent;
- c) fasse la recherche d'équipements moins polluants tels que ceux qu'utilisent les pays étrangers qui ont une expertise dans le domaine (Europe, Japon, États-Unis).

Le budget prévu est de 300 000 \$ et l'échéancier de 1 an.

#### RECOMMANDATION 81

Il est recommandé qu'au moment de travaux de dragage, le MENVIQ et Environnement Canada :

- a) maintiennent le principe de création d'aires écologiques lorsque les conditions sont propices;
- b) étudient, le cas échéant, les meilleurs emplacements pour réduire les effets de contamination et utilisent les modèles mathématiques ou physiques pour bien profiler les ouvrages.

#### 3.6.2 Dans le domaine agricole

#### RECOMMANDATION 82

Afin de rationaliser les applications de pesticides, il est recommandé que le MAPAQ établisse d'ici 12 mois une politique agricole de lutte antiparasitaire intégrée, par la mise en place de réseaux de dépistage locaux permettant de suivre l'évolution des maladies et des populations d'insectes et de ravageurs tout en assurant un meilleur service d'information sur les périodes propices d'intervention, à l'intention des agriculteurs.

### **3.6.3     Dans le domaine industriel**

#### **RECOMMANDATION 83**

Afin de favoriser l'utilisation des technologies propres, il est recommandé que le MENVIQ encourage le recours aux technologies propres dès le début des négociations avec les industries.

#### **RECOMMANDATION 84**

Afin d'intensifier la recherche dans le domaine des technologies propres, il est recommandé que le MENVIQ réserve au moins 50 % des frais annuels prévus et éventuellement des redevances envisagées dans le Programme de réduction des rejets industriels, pour financer la recherche, principalement dans le domaine de la technologie environnementale.

#### **RECOMMANDATION 85**

Il est recommandé que le MENVIQ négocie avec le Gouvernement fédéral afin de consacrer 10 millions de dollars par an à la recherche dans le domaine des technologies environnementales, et ceci précisément pour les industries du Saint-Laurent.

#### **RECOMMANDATION 86**

Il est recommandé que les gouvernements fédéral et provincial constituent un comité consultatif composé de représentants de la haute direction des six secteurs industriels prioritaires, des milieux universitaires, gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'orienter la recherche, et de poursuivre l'objectif de réduction de 100 % de la pollution toxique dans le Saint-Laurent. Ce comité étudiera les sujets suivants :

- a) l'acquisition de connaissances;
- b) la recherche de solutions pratiques;
- c) la formation de chercheurs au Québec.

#### RECOMMANDATION 87

Il est recommandé que les deux paliers de gouvernement s'engagent, dès 1989, à ce qu'un programme de recherche thématique sur le Saint-Laurent soit financé par le Conseil national de recherche en sciences et en génie (CNRSG) et par le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche du Québec (FCAR), et ce, pour une période de 5 ans, et qu'ils allouent les sommes nécessaires à cette fin.

#### RECOMMANDATION 88

Il est recommandé que le MENVIQ mette en vigueur les articles g, n, p et le 2<sup>e</sup> aliéna de l'article j du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, selon des modalités propres à la nature de ces projets.

#### 3.6.4 Relatives à l'implantation de grands projets

#### RECOMMANDATION 89

Il est recommandé que le MENVIQ développe d'ici 2 ans, l'expertise et les outils de travail requis pour l'application de l'analyse et de la gestion des risques environnementaux (risques toxicologiques et risques d'accident) concernant les grands projets de développement dans le Saint-Laurent.

#### RECOMMANDATION 90

Il est recommandé que les administrations fédérale, provinciale et municipales associent les Autochtones à la conservation et à la gestion des ressources et à la formulation des politiques touchant la mise en valeur de

leurs territoires, et plus particulièrement, que tout nouveau développement pouvant affecter l'intégrité environnementale du Saint-Laurent soit porté à leur attention pour que soit examinée sa compatibilité avec leurs attentes relativement à leur environnement.

**IV**  
**LA CONSERVATION**

#### IV - LA CONSERVATION

Le Saint-Laurent est certainement l'un des milieux naturels du Québec les plus diversifiés et les plus menacés pour un très grand nombre d'espèces fauniques et floristiques, ainsi que de nombreux habitats. Ainsi, 90 des 112 espèces fauniques d'eau douce du Québec se retrouvent dans le Saint-Laurent, tandis que la moitié des oiseaux du Québec sont associés aux milieux riverains et aux îles du fleuve. Environ 100 espèces y nichent et une cinquantaine y passent et l'utilisent en migration, notamment la sauvagine en quantité considérable, que ce soit au lac Saint-Pierre, au cap Tourmente ou dans les îles de l'estuaire et du golfe. Le Saint-Laurent est également un des rares endroits au monde où des eaux intérieures sont fréquentées régulièrement par des baleines et des phoques.

Menacée par la piètre qualité des eaux, cette diversité et les systèmes écologiques naturels qui l'engendrent ne pourront être maintenus que par le respect des principes de conservation : tout développement doit prendre en compte des considérations de préservation et d'utilisation durable des ressources, du territoire et de l'environnement.

La sauvegarde d'aires naturelles est au nombre des moyens privilégiés pour assurer la conservation du patrimoine écologique. Certaines zones riveraines et plus particulièrement les îles du Saint-Laurent, se prêtent aussi très bien à des interventions de conservation sous les formes les plus adaptées à leur situation, par exemple par des parcs récréatifs, des zones spécialement protégées ou des réserves écologiques. Diverses formules peuvent être retenues pour garantir des statuts particuliers aux zones choisies.

Pour parvenir à un équilibre entre l'utilisation et la conservation de l'écosystème fluvial, il est toutefois essentiel d'en avoir une vision d'ensemble. Il sera donc nécessaire de disposer de connaissances et de données sur les caractéristiques écologiques du fleuve.

#### 4.1 PAR LA PRÉSERVATION DES SITES NATURELS

Le ministère de l'Environnement qui, avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, a pour mandat d'assurer la conservation et la mise en valeur de diverses facettes du patrimoine naturel du Québec, oriente son action selon trois grands principes : maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes naturels en place, préserver la diversité génétique, assurer l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Réserves écologiques, espaces verts en milieu urbain, protection d'aires naturelles ainsi que centre de données sur le patrimoine, gestion des écosystèmes et activités éducatives sont au nombre de ses champs d'intervention.

Pour sa part, parce qu'il s'occupe notamment de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche apporte une contribution importante à la dimension conservation du patrimoine naturel du projet de mise en valeur du Saint-Laurent. Son intervention concerne les Parcs, les réserves et les refuges fauniques, pour assurer la protection des habitats.

#### RECOMMANDATION 91

Il est recommandé que le MENVIQ, le MLCP et Environnement Canada, en collaboration avec les municipalités, s'assurent de l'établissement, sur les rives et les îles du Saint-Laurent, d'un réseau de sites naturels qui auront des statuts légaux de protection dont l'objectif serait un développement équilibré de parcs, de réserves écologiques, de réserves et de refuges fauniques, de réserves nationales de la faune, d'arrondissements naturels et de parcs naturels régionaux, auxquels devront se greffer des sites naturels privés. De plus, l'établissement de ce réseau devra s'accompagner de formules de partenariat avec des personnes et des associations non gouvernementales de protection et de plein air, pour l'acquisition et la gestion des sites privés qui seront financés par des subventions de contrepartie (matching grants) du Gouvernement et d'organismes non gouvernementaux.

Ce réseau devra en priorité s'articuler autour des sites naturels suivants, reconnus pour leur grande importance et compte tenu des interventions et des statuts de protection actuels.

### Région de Montréal

- |                                    |                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| * . Archipel de l'île l'Aigle      | * . Ile Verte                         |
| * . Baie Brazeau                   | * . Iles Avelle, Whight et Hiam       |
| . Baie de Carillon                 | * . Iles de la Paix (rés. nat. faune) |
| * . Baie de Rigaud                 | * . Iles des Rapides-de-Lachine       |
| * . Baie de Valois                 | * . Iles Dowker et Madore             |
| * . Baie des Seigneurs             | . Parc d'Oka                          |
| . Battures de Tailhandier          | . Parc des îles de Boucherville       |
| * . Ile Bonfoin                    | (récréation)                          |
| * . Ile des Soeurs                 | . Parcs régionaux de la CUM           |
| . Ile Gagné                        | . Refuge d'oiseaux migrateurs de      |
| . Ile Rochon                       | l'île Carillon                        |
| * . Ile Saint-Bernard              | . Réserve écologique du Micocoulier   |
| . Ile Sainte-Thérèse (propriété du | . Rivière aux Pises (Boucherville)    |
| gouvernement du Québec)            | . Réserve nationale de faune          |
| . Ile Tongas                       | Saint-François                        |

### Région du lac Saint-Pierre et de Sorel

- |                           |                                    |
|---------------------------|------------------------------------|
| * . Anse du Fort          | * . Lac Saint-Paul                 |
| * . Baie de Maskinongé    | * . Petite batture de Champlain    |
| * . Baie de Saint-Anicet  | * . Pointe à Portelance            |
| * . Baie des Ouines       | * . Pointe aux Foins               |
| * . Baie Lavallière       | * . Pointe Latreille               |
| * . Baie Mousseau         | * . Pointe Yamachiche              |
| * . Baie Saint-François   | . Pointes Hébert et Goyette        |
| * . Baie-du-Fèbvre        | * . Refuge d'oiseaux migrateurs de |
| * . Battures Saint-Pierre | Nicolet                            |
| . Canal de Beauharnois    | . Réserve écologique de l'île-     |



- 

- 

-

## (Montmagny)

- \* . Battures de Portneuf-sur-Mer
- \* . Battures des Bergeronnes
- \* . Battures des Escoumins
- \* . Battures du point de l'île d'Orléans
- \* . Cap Marteau
  - . Grande batture des Escoumins
  - . Ile Biquette
- \* . Ile des Pèlerins
- \* . Ile Saint-Barnabé
- \* . Ile-aux-Basques
- . Parc du Bic (conservation)
- . Réserve écologique de l'île Brion
- . Réserve nationale de faune Cap-Tourmente
- . Réserve nationale de faune de la baie de l'Ile-Verte
- . Réserve nationale de faune de la Pointe au Père
- . Réserve nationale de l'archipel de Mingan

---

 \* Sites privés

## RECOMMANDATION 92

Il est recommandé que le gouvernement du Québec utilise les pouvoirs de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (articles 149 et 157) pour favoriser la réalisation du projet "Un fleuve, un parc", et ainsi interdire temporairement, soit jusqu'à la fin de 1990, les aménagements à des fins publiques, industrielles et commerciales, y compris les projets assujettis aux études d'impacts et les projets fédéraux qui pourraient avoir des impacts sur les rives du couloir fluvial entre Montréal et Sorel, et tout aménagement sur les îles situées dans ce territoire.

## RECOMMANDATION 93

Il est recommandé qu'un plan directeur sur le développement et l'aménagement des rives entre Montréal et Sorel, dans le cadre du projet Un fleuve, un parc, soit produit par une firme privée, sous l'initiative et la direction de l'organisme de suivi, en collaboration avec le MENVIQ, la Société

canadienne de la conservation de la nature, les municipalités, et ce, au cours de l'année 1990.

#### RECOMMANDATION 94

Il est recommandé que le gouvernement du Québec, par l'entremise du MENVIQ, encourage la formation d'une société privée à but non lucratif ayant comme objectif de mettre en oeuvre le plan directeur sur l'aménagement des rives entre Montréal et Sorel, dans le cadre du projet "Un fleuve, un parc". Les acquisitions futures de nouveaux sites, leur aménagement ainsi que les budgets de fonctionnement seront financés par des subventions en contrepartie (matching grants) des gouvernements et d'organismes non gouvernementaux, sous réserve de l'approbation préalable, par les gouvernements, du budget annuel d'acquisition et des priorités de choix de sites. De plus, l'entente prévoira une clause concernant la reprise des terres si les objectifs de conservation ne sont pas respectés.

#### RECOMMANDATION 95

Afin d'acquérir une connaissance synthétique des écosystèmes du fleuve, de prévoir un aménagement polyvalent et harmonieux du fleuve et de ses rives et d'assurer un développement durable des ressources et des activités humaines qui s'y exercent, il est recommandé :

- a) que le MENVIQ réalise d'ici 2 ans, un découpage du fleuve en diverses zones homogènes à partir des connaissances existantes. Chacune de ces zones homogènes devra être caractérisée par ses composantes physico-chimiques et biologiques, ses ressources propres, les affectations actuelles et potentielles, en intégrant les différents schémas d'aménagement des MRC, les plans de développement touristique des associations touristiques régionales (ATR), les différents plans de développement sectoriel des ministères ou organismes gouvernementaux (ex. : MLCP, MAPAQ, OPDQ, etc.), ses contraintes du point de vue de l'aménagement et du développement et ses exigences

spécifiques en termes de conservation et de restauration. Une cartographie de ces diverses zones deva être dressée;

- b) que le MENVIQ poursuive, d'ici 5 ans, le programme de caractérisation des diverses zones homogènes par la réalisation d'études et d'inventaires particuliers.
- c) que l'organisme mis en place pour donner suite au plan d'action pour la mise en valeur du Saint-Laurent s'assure que toutes les décisions de protection, d'aménagement et de gestion du Saint-Laurent auront comme cadre de référence et d'analyse les caractéristiques des zones homogènes alors connues et identifiées. La cartographie, les documents d'accompagnement et les décisions devront être rendus publics.

#### RECOMMANDATION 96

Il est recommandé qu'au cours des trois prochaines années, le MENVIQ porte une attention particulière sur l'axe du Saint-Laurent relativement au développement de son centre de données sur le patrimoine naturel dans l'axe du Saint-Laurent, afin que tous les participants à la mise en oeuvre du plan d'action pour la mise en valeur du Saint-Laurent, dont les municipalités, puissent disposer d'informations intégrées sur les espèces, les écosystèmes et les milieux naturels protégés et à protéger. Ce centre de données sur le patrimoine naturel, qui fait actuellement l'objet d'une entente triennale, devra détenir un statut permanent.

#### RECOMMANDATION 97

Il est recommandé que le MENVIQ constitue dix réserves écologiques parmi les sites prioritaires suivants, au cours des 10 prochaines années :

- . Archipel de l'île à Tailhandier (MRC Lajemmerais)
- . Baie de Carillon Sud (MRC Argenteuil)
- . Des sites dans la région de Neuville-Saint-Augustin
- . Grandes battures de Tailhandier (MRC Lajemmerais)

- . Ile aux Pins (MRC Vaudreuil-Soulanges)
- . Ile Claude
- . Ile Verte
- . Iles aux Perroquets (Basse-Côte-Nord)
- . Iles Avelle, Whight et Hiam (MRC Vaudreuil-Soulanges)
- . Iles des Rapides-de-Lachine (CUM)
- . Iles Dowker et Madore (MRC Vaudreuil-Soulanges)
- . Lac Saint-Paul (MRC Bécancour)
- . Lac Salé (Anticosti)

Les coûts de ces acquisitions sont de 1 million de dollars, répartis sur 10 ans.

#### RECOMMANDATION 98

Il est recommandé que le MAM prévoie un programme d'aide consacré à l'achat de servitudes d'usage ou d'acquisition de terrains, afin de sauvegarder des espaces verts et naturels municipaux sur les rives des municipalités adjacentes au Saint-Laurent. Les coûts de ce programme sont évalués entre 2 et 5 millions de dollars par an. Par ailleurs, un relevé annuel de la réserve foncière gouvernementale et para-gouvernementale devrait être réalisé pour les municipalités du Québec. On devra privilégier cette réserve foncière pour assurer la protection d'espaces verts et permettre aux municipalités de procéder à des échanges de terrains avec des propriétaires privés, afin de sauvegarder certains sites convoités. Le milieu agricole devra être consulté dans cette démarche.

#### RECOMMANDATION 99

Afin de favoriser le développement de parcs dans la région du Saint-Laurent, il est recommandé que le MLCP :

- a) lève le moratoire sur la constitution de nouveaux parcs et crée au cours des deux prochaines années, dans chacune des deux régions naturelles adjacentes au fleuve (côte de Charlevoix et plaine côtière de la Haute-Côte-Nord et de la Moyenne-Côte-Nord), un parc de conservation. Les ressources requises sont de 20 millions pour les acquisitions et la mise en place d'infrastructures et de 1 million par an pour le fonctionnement;
- b) développe des régions naturelles spécifiques pour la portion aquatique du Saint-Laurent et prévoit un parc pour chacune d'elles.

#### RECOMMANDATION 100

Il est recommandé que les gouvernements fédéral et provincial procèdent à la création du parc marin du Saguenay et qu'ils en revoient les limites et les modes de gestion en fonction du Forum international pour l'avenir du béluga, tenu à Tadoussac en septembre 1988.

#### RECOMMANDATION 101

Il est recommandé que le MLCP prépare une programmation consacré à la constitution de refuges fauniques dans l'axe du Saint-Laurent; les terres humides ainsi que les îles de la région de Montréal et du lac Saint-Pierre devraient être reconnues en priorité à cette fin, notamment la baie Laval-lière, le centre du lac Saint-Pierre et Grande Ile.

#### RECOMMANDATION 102

Il est recommandé que le MLCP adopte la réglementation nécessaire d'ici 2 ans pour mettre en application le chapitre de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune portant sur les habitats fauniques.

**RECOMMANDATION 103**

Il est recommandé que le MLCP s'associe étroitement à Environnement Canada (Service canadien de la faune) afin de planifier et de mettre en oeuvre dans les plus brefs délais les divers volets du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

**RECOMMANDATION 104**

Il est recommandé que le MLCP, en collaboration avec ses partenaires non gouvernementaux:

- a) fasse l'acquisition, au cours de la prochaine année, des sites prioritaires suivants, pour la mise en application de l'Entente cadre sur les habitats fauniques (volet sauvagine) :
  - L'Ile du Milieu (archipel de Sorel)
  - Projet Desrochers (Neuville)
  - Baie-du-Fèbvre (lac Saint-Pierre)
  - Commune de la Baie-du-Fèbvre-Nicolet (lac Saint-Pierre)
  - Kamouraska I et II
  - Ile Saint-Bernard (lac Saint-Louis)
  - Rivière-aux-Pins (Boucherville)
  - Isle-Verte
- b) et qu'il aménage les sites suivants au cours de la prochaine année :
  - Baie des Ouines (lac Saint-Pierre, rive nord)
  - Canal de Beauharnois
  - Baie de l'Isle-Verte (Projet Un fleuve, un parc)
  - Ile du Pas (Projet Un fleuve, un parc)

Le coût de ces acquisitions et aménagements est de 800 000 \$. En ce qui concerne les îles qui font partie du projet "Un fleuve, un parc", le MLCP devra respecter le plan directeur qui sera établi.

## RECOMMANDATION 105

Il est recommandé que le MLCP et ses partenaires non gouvernementaux fassent l'acquisition, aménagent ou protègent des habitats fauniques du domaine privé dans le Saint-Laurent, après avoir réalisé des études d'impact environnementales et économiques, à raison de 3 à 4 millions de dollars par année répartis sur une période de 10 ans, pour répondre aux besoins de mise en valeur de la faune. En ce qui concerne les îles qui font partie du projet Un fleuve, un parc, le MLCP devra respecter le plan directeur qui sera établi.

## a) Pour le couloir fluvial du Saint-Laurent :

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| Baie Lavallière                 | Iles Razades         |
| Bécancour                       | Marais Oak Bay       |
| Beauharnois                     | Pointe Hébert et     |
| Estuaire de la rivière Nouvelle | Pointe Goyette       |
| Ile aux Lièvres                 | Pointe Latreille     |
| Ile Bonfoin                     | Pointe Latreille     |
| Ile Plate                       | Rivière Marguerite   |
| Iles aux Sables                 | Ruisseau aux Glaises |
| Iles de la Commune              | Saint-Barthélemy     |
| Iles de l'Aval de l'Archipel    |                      |

## b) Pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent :

Baie de la rivière de Loup  
Gros-Cacouna  
Lagune Havre aux Basques

## RECOMMANDATION 106

Il est recommandé que le Gouvernement encourage les organismes privés et les particuliers à protéger les sites naturels dont ils sont propriétaires.



A cet effet, un inventaire des sites naturels privés à protéger devra être réalisé conjointement, d'ici 2 ans, par le MLCP, le MAPAQ, le MAM, le MEN-VIQ, Environnement Canada, les municipalités, les MRC et les organismes non gouvernementaux concernés. De plus, les ministères concernés devront établir des moyens autres que des subventions directes pour encourager les propriétaires privés à protéger les sites naturels désignés (par ex., réduction de la taxe foncière, dégrèvement d'impôt, négociation de servitudes, etc.).

#### 4.2 PAR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Les activités humaines et les grands projets de développement ont parfois un impact négatif sur la faune et la flore, au point de menacer de disparition quelque 95 espèces ou variétés de plantes et 23 espèces de mammifères, oiseaux et reptiles de la région du Saint-Laurent. Pour agir, il est essentiel de bien connaître l'évolution de la situation de la faune et de la flore du Saint-Laurent.

##### RECOMMANDATION 107

Il est recommandé que le MENVIQ, en collaboration avec le fédéral, définisse d'ici 12 mois, pour le Saint-Laurent, des indicateurs écologiques de performance permettant de mesurer annuellement les gains environnementaux en matière de conservation.

##### RECOMMANDATION 108

Il est recommandé que diverses études sur les cétacés du Saint-Laurent soient réalisées d'ici 5 ans par le MENVIQ, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada, afin :

- a) d'évaluer l'état de santé de ces espèces;
- b) de déterminer les principales causes qui perturbent l'état des populations affectées;

- c) d'établir des normes de protection des cétacés, tant en ce qui concerne la qualité des eaux, l'aire vitale, que les critères de protection à appliquer dans le Saint-Laurent.

#### RECOMMANDATION 109

Il est recommandé que le MENVIQ et le MLCP, en collaboration avec Environnement Canada et les organismes non gouvernementaux concernés, établissent pour le Saint-Laurent une liste des espèces fauniques et floristiques menacées du Saint-Laurent. Cette liste devra être accompagnée d'une cartographie des habitats de ces espèces, d'une évaluation de l'état de leur population, des causes de leur déclin et des plans d'action pour améliorer leur état de survie.

#### RECOMMANDATION 110

Il est recommandé que le MENVIQ exige des études préalables sur la faune et la flore pour tout projet de développement et d'aménagement sur le fleuve ou en bordure de celui-ci, soumis dans le cadre du processus d'évaluation des études d'impact, afin de s'assurer qu'aucune espèce menacée n'est affectée.

#### RECOMMANDATION 111

Il est recommandé que le gouvernement du Québec adopte, au plus tard en 1989, une Loi sur la protection des espèces menacées. Son application devrait porter en priorité sur le Saint-Laurent et devra prévoir les aspects suivants :

- a) l'attribution de statuts légaux de protection aux espèces fauniques et floristiques;
- b) la désignation des milieux à protéger;
- c) la nature et la portée des interventions de sauvegarde;
- d) l'établissement des plans de gestion pour les espèces.

#### 4.3 PAR UNE MEILLEURE GESTION DES STOCKS DE POISSONS

Afin de s'assurer de la conservation des stocks de poisson qui, dans certains cas, connaissent des baisses alarmantes, il est crucial d'agir à différents niveaux tels que l'amélioration des habitats, la protection de frayères, la mise en place de centres d'élevage, tout en s'assurant de l'acquisition de connaissances par des inventaires, tant pour les espèces surexploitées que pour celles ayant un fort potentiel d'offre.

##### RECOMMANDATION 112

Il est recommandé que, au fur et à mesure que la charge polluante du Saint-Laurent sera réduite, le MLCP contribue à augmenter les stocks de poisson et à améliorer leur habitat en déterminant, en restaurant et en protégeant les frayères d'importance et en évaluant la possibilité d'instaurer un programme de réintroduction de certaines espèces.

##### RECOMMANDATION 113

Il est recommandé que le MLCP fasse l'inventaire et le suivi des populations pour les espèces exploitées par la pêche sportive et commerciale, celles qui présentent des problèmes de surexploitation ou sont menacées de disparition, et celles qui présentent le plus grand potentiel d'offre, notamment le poulamon, l'anguille et l'esturgeon. Il s'agit ici d'un programme majeur et continu d'acquisition de connaissances sur les espèces et leur exploitation dont le coût, sur 5 ans, s'élève à 5 millions de dollars.

##### RECOMMANDATION 114

Il est recommandé que le MLCP s'assure de la protection de frayères multi-spécifiques dont celle du ruisseau Saint-Jean (lac Saint-Louis), par l'acquisition de certains terrains, des travaux de contrôle des niveaux d'eau et la confection d'ouvrages pour faciliter l'accès aux sites par les géni-

teurs et les éleveurs. Le budget requis est de 1 million de dollars sur une période de 5 ans.

#### RECOMMANDATION 115

Il est recommandé que le MLCP réalise la construction et l'exploitation d'un centre d'élevage du bar rayé, de l'esturgeon noir, de l'esturgeon jaune et d'autres espèces menacées en vue de reconstituer les stocks décimés dans le Saint-Laurent. Le budget requis est de 6 millions au cours des 5 prochaines années pour la construction d'un tel centre et de 400 000 \$ par an pour son fonctionnement.

#### RECOMMANDATION 116

Il est recommandé que le MLCP réalise en collaboration avec Pêches et Océans Canada, une cartographie visant à caractériser l'habitat de toutes les espèces de poisson du Saint-Laurent et ce, pour toutes les phases de leur cycle vital (reproduction, aires d'alevinage, aires d'alimentation). Le budget requis pour l'achat de matériel, la conception d'un logiciel et la saisie de l'information est de 1 million de dollars, réparti sur 3 ans.

#### RECOMMANDATION 117

Il est recommandé que le gouvernement du Québec fasse pression sur le Gouvernement fédéral en vue d'interdire aux pêcheurs terre-neuviens le prélèvement des saumons migrant par Port-aux-Basques ou le détroit de Belle-Isle et d'effectuer un contrôle des prélèvements auprès des pêcheurs du Groënland.

#### RECOMMANDATION 118

Il est recommandé que le MLCP accélère les programmes de restauration sur les rivières à saumon suivantes: Rimouski, Gouffre, Ouelle et Jacques-

Cartier. Le budget requis est de 5 millions de dollars sur une période de 5 ans.

#### RECOMMANDATION 119

Il est recommandé que le MLCP procède à l'amélioration des rivières suivantes, incluant les zones d'acclimatation du saumon atlantique dans les estuaires, qui ont été détériorées par des crues ou des interventions humaines: Sainte-Anne des Monts, Cap-Chat, Escoumin, Sainte-Marguerite et Dartmouth.

Le budget requis est de 5 millions de dollars sur une période de cinq ans.

#### RECOMMANDATION 120

Il est recommandé que, à la suite de la dépollution des rivières Sainte-Anne (la Pérade), et Saint-François, tributaires du Saint-Laurent, le MLCP procède à la restauration du saumon atlantique. Le budget requis est de 5 millions de dollars sur une période de 10 ans.

#### RECOMMANDATION 121

Il est recommandé que le MLCP procède à la restauration et à l'amélioration des conditions de circulation d'espèces de poisson dont l'aloise savoureuse dans la région de Montréal (Archipel) par la détermination des modèles migratoires de cette espèce, et l'aménagement des frayères. Le budget requis est de 1 million de dollars sur une période de 5 ans.

#### RECOMMANDATION 122

Il est recommandé que le MENVIQ améliore en priorité la qualité de l'eau de la rivière Boyer (rive sud de Québec) pour l'amélioration des zones de fraie de l'éperlan arc-en-ciel dans cette rivière. Quatre-vingt pour cent

du bassin de drainage de la rivière reçoit ses eaux d'une zone agricole où plusieurs usines, dont un abattoir important, déversent leurs eaux usées.



**V**  
**LE DÉVELOPPEMENT**

## V - LE DÉVELOPPEMENT

Les efforts de restauration, de protection et de conservation de la qualité des eaux du fleuve et de son environnement auront pour effet général d'augmenter l'attrait pour nombre d'activités aux retombées économiques considérables. Tourisme et loisirs sur l'eau ou sur les rives, pêche et chasse à des fins commerciales ou sportives, commerce maritime national et international sont autant de secteurs susceptibles de trouver un élan nouveau.

Que ce soit les croisières intérieures et internationales, les croisières-excursions ou le nautisme, le Saint-Laurent a beaucoup à offrir, dans la mesure où des infrastructures, un réseau nautique sont disponibles et adéquats, ainsi qu'une offre de "produits" touristiques reliés au fleuve. La gestion des ports de plaisance et la sécurité nautique sont aussi des éléments vitaux en matière de nautisme.

La pêche commerciale est un élément important de l'économie du Saint-Laurent ne serait-ce que par les 12 000 emplois qu'elle procure aux pêcheurs, aide-pêcheurs et employés d'usine. Le plafonnement actuel de la ressource dans le golfe et la surcapacité de capture contribuent à maintenir une forte concurrence entre les provinces. Pour assurer à long terme une utilisation plus rentable des ressources et contrôler la course à la capture, le gouvernement du Québec cherche à introduire de nouveaux critères, d'ordre économique principalement, qui, tout en préservant l'environnement, permettraient la rentabilisation des activités de pêche sur une plus longue saison. Par ailleurs, mauvaise qualité de l'eau, perte d'habitats ou difficulté d'accès à la ressource affectent tous la pêche sportive et la chasse.

Avec plus de 100 millions de tonnes de marchandises qui transitent dans les ports du Québec, soit le tiers de l'activité maritime du Canada, le Saint-Laurent joue un rôle de premier plan dans notre développement économique. Grâce au fleuve, le Québec dispose en effet d'une situation maritime privilégiée puisqu'il est situé à un carrefour stratégique entre l'Europe et une des parties les plus riches de l'Amérique du Nord. Une mise en valeur de



cette artère maritime signifie qu'il faut, notamment, reprendre une part plus importante de la circulation des céréales, utiliser à plus grande capacité les ports du Saint-Laurent et accroître l'implantation industrielle près des installations portuaires.

### **5.1 PAR L'EXPANSION DES ACTIVITÉS DE CROISIÈRE**

L'industrie mondiale des croisières est en pleine expansion. Pourtant, plusieurs facteurs font que le Saint-Laurent ne bénéficie pas autant qu'il le pourrait de cette situation, malgré un potentiel indéniable. La faiblesse de la publicité, l'absence d'organisations représentant cette industrie, des restrictions législatives et les lacunes dans les infrastructures sont au nombre de ces facteurs.

#### **RECOMMANDATION 123**

Il est recommandé que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère du Tourisme, établisse d'ici 2 ans une stratégie de développement afin de promouvoir l'expansion de l'activité des croisières internationales utilisant le Saint-Laurent, en collaboration avec le secteur privé et les ports nationaux concernés, et en tenant compte des plans de développement des Associations touristiques riveraines et du Plan de marketing du ministère du Tourisme. Cette stratégie de développement devra inclure le développement d'infrastructures et de forfaits reliés aux escales, le niveau de collaboration des armateurs, des grossistes en croisière et d'autres intervenants.

#### **RECOMMANDATION 124**

Il est recommandé que le ministère du Tourisme crée un comité consultatif composé de représentants du Gouvernement, de l'industrie, du monde municipal et de la SODES, voué à la promotion et au soutien technique de l'industrie des croisières.

Le mandat de cet organisme devra porter en priorité sur les aspects suivants :

- a) la diminution des coûts d'escale;
- b) l'ouverture des casinos dans les eaux intérieures;
- c) la promotion des croisières sur le Saint-Laurent;
- d) la mise sur pied et la coordination d'activités aux ports d'escale.

#### RECOMMANDATION 125

Il est recommandé que le MTQ intègre d'ici deux ans les croisières-excursions à la signalisation routière du Québec (panneaux bruns), au même titre qu'il le fait actuellement pour les terrains de golf et les centres de ski. Cette mesure devra s'étendre à l'ensemble des attraits reconnus du fleuve et de ses rives.

#### RECOMMANDATION 126

Il est recommandé que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du MTQ et en collaboration avec l'Association des entreprises exploitant des croisières - excursions sur le Saint-Laurent et les municipalités, négocie avec le gouvernement fédéral pour que les sites d'embarquement ou les infrastructures suivants soient préservés, améliorés et aménagés pour les croisières-excursions, au cours des 10 prochaines années:

|                       |                                      |
|-----------------------|--------------------------------------|
| Anse-Saint-Jean       | Québec                               |
| Baie-Sainte-Catherine | Rivière-du-Loup                      |
| Baie-Saint-Paul       | Sainte-Anne-de-Beaupré               |
| Berthier-sur-Mer      | Saint-François de l'île d'Orléans    |
| Cap-à-l'Aigle         | Saint-Jean de l'île d'Orléans        |
| Cap-de-la-Madeleine   | Saint-Jean-Port-Joli                 |
| Grandes-Bergeronnes   | Saint-Joseph-de-la-Rive              |
| Grosse-Ile            | Saint-Laurent de l'île d'Orléans     |
| Ile-aux-Coudres       | Sainte-Pétronille de l'île d'Orléans |

|                               |                           |
|-------------------------------|---------------------------|
| Ile-aux-Grues                 | Sainte-Rose-du-Nord       |
| Montmagny                     | Saint-Siméon-Est et Ouest |
| Petite-Rivière-Saint-François | Tadoussac                 |
| Pointe-au-Pic                 | Trois-Rivières            |
| Port de Montréal              | Trois-Pistoles            |

## 5.2 PAR LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU NAUTIQUE

Le Saint-Laurent et ses affluents navigables offrent un potentiel exceptionnel pour la navigation de plaisance qui ne cesse de croître depuis quelques années. Cependant, à cause d'installations nautiques insuffisantes et de certains secteurs peu sûrs, beaucoup de plaisanciers préfèrent les États-Unis ou l'Ontario au Québec. Ce dernier n'a pas encore de véritable réseau nautique.

### RECOMMANDATION 127

Il est recommandé que le MLCP, conjointement avec le ministère du Tourisme, procède à l'implantation d'un réseau nautique au Québec par la construction d'infrastructures nouvelles et la mise en valeur (ou la consolidation) du réseau existant. Pour arriver à ces fins, une étude menée sur une période de 18 mois devra établir les coûts des infrastructures, les modalités d'implantation et les coûts/bénéfices au cours des 5 prochaines années, avec le concours des municipalités concernées. La priorité de développement du réseau sera fonction d'un zonage qui favorisera les rives rocheuses à moyenne et forte pentes plutôt que les rives de faible pente ou les rives localisées dans des zones de dépôt sédimentaire. De plus, des limites maximales d'agrandissement des infrastructures devront être fixées en tenant compte de la capacité du milieu et de la présence d'autres infrastructures riveraines dans le même secteur.

Les sites suivants seront retenus en priorité; en fonction des critères établis précédemment :

Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Ile Raymond, Boucherville, Portneuf, Saint-François, île d'Orléans, Saint-Siméon, La Baie, Pointe-à-Michel, Rivière Portneuf, Port-Cartier, L'Islet-sur-Mer, Trois-Pistoles, Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Louis, Cloridorme, Port-Daniel, la CUM.

#### RECOMMANDATION 128

Il est recommandé que le MLCP procède à des études de faisabilité pour rendre la rivière des Prairies navigable sur toute sa longueur, afin de créer une nouvelle voie pour les plaisanciers dans un réseau nautique régional et national. Cette étude devra être terminée avant la fin de 1989. Dans l'éventualité où ce projet serait retenu, il devra être soumis au processus d'évaluation des études d'impact.

#### RECOMMANDATION 129

Il est recommandé que le MLCP procède à une étude de faisabilité sur la réouverture du Canal Soulanges.

#### RECOMMANDATION 130

Il est recommandé que le MTQ entreprenne des démarches, auprès du gouvernement fédéral afin que des travaux de restauration ou d'aménagement soient réalisés au cours des 5 prochaines années en considérant en priorité les quais suivants, qui relèvent de la compétence de Travaux publics Canada : Matane, Pointe-aux-Orignaux (Rivière-Ouelle), Saint-Jean (île-d'Orléans), Saint-Irénée, La Malbaie, Notre-Dame-du-Portage, L'Islet-sur-mer et Saint-Siméon.

#### RECOMMANDATION 131

Il est recommandé que le MTQ fasse des pressions auprès de la Garde côtière canadienne pour que la navigation de plaisance soit reconnue comme une

activité économique importante et qu'une signalisation appropriée soit établie dans les chenaux secondaires, afin de lui permettre de se développer dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

#### RECOMMANDATION 132

Il est recommandé que le MTQ encourage techniquement et financièrement les organismes et associations qui offrent des programmes et des cours pour les plaisanciers, afin d'augmenter la sécurité sur le Saint-Laurent. De plus, ces organismes et associations devront détenir obligatoirement une homologation semblable à celle que remet la Fédération de voile du Québec aux écoles qui se conforment aux normes de qualité, de contenu, d'encadrement et de sécurité.

#### RECOMMANDATION 133

Il est recommandé que le MTQ fasse des pressions afin qu'un contrôle plus sévère des lois et règlements relatifs à la navigation de plaisance soit exercé par une escouade marine, sous la responsabilité du Solliciteur général du Québec.

#### RECOMMANDATION 134

Il est recommandé que le MTQ fasse pression sur le gouvernement fédéral afin que les connaissances acquises au cours des siècles sur les chenaux de navigation soient préservées et mises à jour si nécessaire dans les "Instruction nautiques" et les cartes marines.

### 5.3 PAR LA MISE EN PLACE DE RÉSEAUX TOURISTIQUES

Le potentiel récréatif et touristique des rives et des zones riveraines du Saint-Laurent est indéniable. Il varie selon les régions, tout comme la demande touristique et les besoins en infrastructures qu'on y retrouve. Ainsi, l'estuaire et le golfe offrent un tourisme de mer tandis que le

tourisme fluvial est associé au produit "grande ville". Pour sa part, la section Québec-Montréal, notamment avec le Chemin du Roy, présente un intérêt évident à cause de ses richesses historiques, patrimoniales et environnementales.

#### **RECOMMANDATION 135**

Il est recommandé que le ministère du Tourisme, en collaboration avec les municipalités, les MRC, les associations touristiques régionales, les groupes de conservation et l'UPA, détermine les circuits touristiques prioritaires, de chaque côté du fleuve, et élabore des plans d'aménagement et de développement en s'inspirant du projet de mise en valeur récréotouristique et nautique de la rivière des Outaouais.

#### **RECOMMANDATION 136**

Il est recommandé que le MTQ procède à une évaluation du réseau de traversiers actuel en fonction d'une meilleure intégration et d'éventuels circuits touristiques.

#### **RECOMMANDATION 137**

Il est recommandé que le MENVIQ, le MLCP, le ministère du Tourisme, le MENVIQ, le MAPAQ et le MAC, en collaboration avec les MRC, étudient les propositions de groupes de tourisme, de loisirs, d'histoire, d'agriculture et de culture, basées sur le patrimoine, et qu'ils examinent la possibilité de leur accorder une aide financière pour l'élaboration de leurs projets.

### **5.4 PAR DIVERS PROGRAMMES RELATIFS A LA PECHE COMMERCIALE**

Même si elles ont connu un plafonnement ou une diminution avec la détérioration du fleuve, les activités de pêche commerciale restent nombreuses sur le fleuve et les captures sont importantes. Parallèlement à la restauration des

eaux, à la restauration des habitats naturels et à l'adoption de mesures adéquates de gestion, il est néanmoins possible d'augmenter l'intensité et la rentabilité de l'industrie des pêches. Les mesures à prendre doivent cependant tenir compte de la qualité des poissons capturés et transformés à l'intention des consommateurs.

#### RECOMMANDATION 138

Il est recommandé que le MAPAQ étudie la pertinence de diviser les contingents concurrentiels actuels des pêcheurs commerciaux en contingents individuels transférables, en tenant compte du type de bateau, de l'expérience des prises et des investissements réalisés.

#### RECOMMANDATION 139

Il est recommandé que le MAPAQ fasse des pressions auprès de Pêches et Océans Canada pour que celui-ci rétablisse l'équilibre dans la distribution des quotas, afin que le Québec retrouve sa part de captures de la ressource, qui a diminué considérablement depuis 1977, date de la proclamation de la zone exclusive de pêche de 200 milles. Pour ce faire, le gouvernement fédéral devra accorder des permis aux entreprises québécoises pour leur donner accès à cette zone.

#### RECOMMANDATION 140

Il est recommandé que le MAPAQ mette en place, sur la Basse-Côte-Nord, un programme d'aide à l'achat de bateaux plus performants et plus sûrs, pour que cette région profite des contingents auxquels elle a accès. Le budget requis s'élève à 2 millions de dollars pendant 5 ans.

#### RECOMMANDATION 141

Il est recommandé que le MAPAQ mette en place un programme d'achat d'équipement en surplus et de reconversion de pêcheurs, pour alléger la surcapa-



citée actuelle au Québec (sauf en Basse-Côte-Nord) . Le budget requis est de 2 millions de dollars par an pendant 5 ans.

#### RECOMMANDATION 142

Il est recommandé que le MAPAQ applique simultanément le programme d'aide à l'achat de bateaux pour les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord et le programme relatif à l'achat d'équipement en surplus de la flotte de pêche du Québec, de façon à réduire les coûts de tels programmes.

#### RECOMMANDATION 143

Il est recommandé que le MAPAQ soutienne la recherche universitaire en aquiculture avec des crédits de 200 000 \$ par an et crée un programme d'aide à la recherche appliquée et à des essais pilotes par l'entreprise privée, grâce à un budget de 300 000 \$ par an pendant 10 ans.

Dissidence de M. Daniel Vanier (voir le texte de dissidence de la recommandation 145)

#### RECOMMANDATION 144

Il est recommandé que, le MAPAQ accroisse ses efforts de recherche sur l'aquiculture en implantant des installations de recherche appliquée en eau douce (2 millions de dollars) et en eau salée (2 millions de dollars), avec des crédits de fonctionnement de 1 million de dollars par année pendant 10 ans. Les principales espèces privilégiées sont, en eau douce, le saumon atlantique, la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel, l'omble chevalier et l'écrevisse et, en eau salée, le saumon atlantique, l'omble chevalier, la moule, le pétoncle et le flétan de l'Atlantique.

Dissidence de M. Daniel Vanier (voir le texte de dissidence de la recommandation 145)



**RECOMMANDATION 145**

Il est recommandé que le MAPAQ encourage le démarrage d'entreprises aquicoles, en étendant le programme à l'élevage du saumon atlantique, de la truite mouchetée, de la truite arc-en-ciel, du pétoncle et de la moule. Le budget requis est de 10 millions de dollars pour 10 ans.

**Dissidence de M. Daniel Vanier**

La Fédération Québécoise de la faune tient à se dissocier de cette recommandation, car elle s'est toujours opposée à la commercialisation d'espèces indigènes. La commercialisation des espèces indigènes va à l'encontre des trois principes fondamentaux sur lesquels se fondent nos lois, nos règlements et nos attitudes touchant notre système de conservation de la faune en Amérique du Nord. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec s'inspire notamment de ces principes fondamentaux en interdisant la commercialisation de la viande sauvage. Ces trois principes sont les suivants :

- 1- l'absence de commercialisation de viandes, parties et produits de gibiers;
- 2- la répartition des bénéfices matériels de la faune se fait selon la Loi et non selon l'état du marché, les droits de sang, la propriété de territoire ou la position sociale;
- 3- l'interdiction de prélever la faune sur une base futile.

De plus, la commercialisation, en particulier de la truite mouchetée mais aussi des autres espèces indigènes, cause de graves préjudices à la faune indigène et à l'environnement.

Premièrement, la commercialisation de la faune aura comme effet d'augmenter la vente illégale de gibier sauvage et le braconnage.

Deuxièmement, l'élevage d'espèces indigènes ne peut prospérer que si l'on introduit et l'on croise les espèces indigènes avec les espèces exotiques. Cette forme d'hybridation potentielle pour favoriser des "produits vendables" peut menacer les espèces indigènes par les maladies ou encore par compétition entre les espèces.

Troisièmement, l'élevage entraîne un phénomène de "pollution génétique". Des manipulations génétiques ont déjà été préconisées sur des stocks de poisson indigènes en vue d'exploitation commerciale en rendant les espèces plus conformes au marché (grandeur parfaite, goût synthétique désiré) et en améliorant la productivité (croissance plus courte). La Fédération québécoise de la faune se demande combien d'années il faudra compter avant que ces espèces aillent hybrider les espèces indigènes pour ensuite éclipser définitivement ces dernières de la carte.

Quatrièmement, ces élevages pour fins de commercialisation sont incompatibles avec les prédateurs. Ainsi, quel sort réservera-t-on aux oiseaux protégés tels l'aigle-pêcheur, le héron, le martin-pêcheur et à certains petits mammifères lorsqu'ils oseront s'approcher des bassins d'élevage?

Enfin, les installations des entreprises aquicoles ont aussi des impacts sur l'environnement qui sont loin d'être négligeables. La Fédération québécoise de la faune s'interroge en particulier sur les mesures qui seront adoptées pour éliminer les rejets d'eaux usées chargées de résidus organiques, de moulées, d'hormones, de médicaments et de virus provenant de ces installations.

L'opposition de la FQF concernant la recherche ne touche cependant pas la reconstitution de populations indigènes surexploitées ou menacées.

Selon la Fédération québécoise de la faune, le développement durable et équitable des ressources fauniques exige le respect intégral

des principes biologiques fondamentaux régissant l'évolution des densités de population, leur intégrité génétique et leurs habitats.

#### RECOMMANDATION 146

Il est recommandé que le MAPAQ encourage la deuxième transformation (enrobage, saumurage, fumage, etc.) et la troisième transformation (plats cuisinés) des produits de la pêche, afin d'accroître la valeur ajoutée à l'exportation. Le budget requis est de 3 millions de dollars pour 3 ans.

#### RECOMMANDATION 147

Il est recommandé que le MAPAQ développe et implante, dans les entreprises, des biotechnologies pour rehausser l'utilisation des déchets et des résidus de poisson (par exemple, l'utilisation de la chitine de carapace des crustacés ou le développement de méthodes d'ensilage de résidus de poisson pour la nourriture animale). Le budget requis est de 5 millions de dollars sur 5 ans.

#### RECOMMANDATION 148

Il est recommandé que le MAPAQ accélère l'implantation de programmes de gestion de la qualité dans les usines et sur les bateaux et incite les entreprises à se doter de normes de classification des produits finis. Le budget requis est de 1,5 million de dollars pour 3 ans.

#### RECOMMANDATION 149

Il est recommandé que le MAPAQ aide techniquement les usines de transformation à regrouper leur offre de poisson et les encourage à saisir les besoins du marché pour y adapter leur production, en favorisant le regroupement des entreprises par des consortiums ou d'autres méthodes (maillage financier, par exemple).

## 5.5 PAR DIVERS PROGRAMMES RELATIFS A LA PECHE ET A LA CHASSE SPORTIVES

Le potentiel de la pêche et de la chasse sportives dans la région du fleuve Saint-Laurent est indéniable, même si la perte d'habitat a réduit les populations fauniques. Parallèlement à des mesures de conservation, il est aussi possible de mettre en valeur ces activités par divers programmes de gestion et de promotion de la chasse et de la pêche.

### RECOMMANDATION 150

Il est recommandé que :

- a) le MLCP élabore des plans de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats des différentes zones homogènes du Saint-Laurent (telles que définies par la cartographie écologique) et de certains tributaires, en concertation avec les organismes du milieu;
- b) le ministère du Tourisme développe des programmes d'aide à l'exploitation touristique de la pêche sportive, de la chasse à la sauvagine et aux oiseaux migrateurs, en collaboration avec le MLCP, ainsi que les pourvoyeurs et entreprises oeuvrant dans le domaine.

## 5.6 PAR DIVERSES MESURES RELATIVES AU COMMERCE MARITIME

En matière de commerce maritime, le Québec bénéficie, grâce au Saint-Laurent, d'une situation privilégiée qu'il s'agit d'exploiter et de consolider. Cette vocation commerciale du fleuve, de même que le trafic maritime et portuaire qui la soutient, est l'un des atouts majeurs pour le développement du Saint-Laurent. Seul un recours à des stratégies dynamiques et vigoureuses d'incitation à l'utilisation des installations portuaires saura assurer l'essor du commerce maritime, grandement facilité par l'harmonie possible avec la protection et la valorisation des autres activités liées au Saint-Laurent.

En vertu de la Loi sur les transports, le Québec gère le transport par eau des passagers et des marchandises, par une ordonnance générale (Ordonnance 3-N) et par divers règlements, notamment sur les tarifs, les taux et les coûts relatifs aux activités maritimes sur son territoire. De plus, une des missions qu'il s'est donné est de promouvoir le développement ordonné du transport maritime au Québec.

#### **5.6.1 La sécurité maritime**

##### **RECOMMANDATION 151**

Il est recommandé que le MTQ, en collaboration avec le MENVIQ et la SODES, fasse des analyses sur l'utilisation du fleuve par le commerce maritime, en fonction des éléments suivants :

- a) le transport par pétrolier monocoque;
- b) le transport des matières toxiques;
- c) les propositions du gouvernement fédéral concernant l'abandon de l'exigence d'utiliser des pilotes brevetés dans certaines sections du fleuve;
- d) les normes minimales de sécurité pour les navires eux-mêmes;
- e) l'existence de plans d'urgence adéquats en fonction de l'utilisation actuelle et projetée.

##### **RECOMMANDATION 152**

Il est recommandé que le MENVIQ et Environnement Canada procèdent à des études d'évaluation des impacts environnementaux à la suite du nettoyage des déversements de vrac liquide.

##### **RECOMMANDATION 153**

Il est recommandé que le MTQ, de concert avec Transports Canada, entreprenne immédiatement des études en vue de déterminer d'ici 6 mois une place à quai permanente dans certains ports du Saint-Laurent, pour le délestage,

la vidange ou le nettoyage des cales des navires qui transportent des produits de vrac liquide sur le fleuve, ainsi que pour les déchets domestiques de ces navires. On devra également prévoir la vidange de ces sites de vidange.

#### 5.6.2 Le trafic maritime

##### RECOMMANDATION 154

Il est recommandé que, particulièrement en ce qui concerne les armateurs québécois, le MTQ mandate un organisme ou une firme pour faire une étude sur l'avenir du commerce maritime sur le Saint-Laurent pour les 10 prochaines années.

##### RECOMMANDATION 155

Il est recommandé que le MTQ, en association avec le MAPAQ, l'UPA, la Coopérative fédérée et l'Ontario, fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il corrige la situation actuelle qui favorise le transport des céréales vers l'Ouest, au détriment des ports du Saint-Laurent.

##### RECOMMANDATION 156

Il est recommandé que le gouvernement du Québec fasse des pressions sur le gouvernement fédéral afin que l'on procède au gel des péages dans les deux sections de la Voie maritime avant la fin de 1989, et ce, pour une période de 2 ans. La tarification, durant cette période, devrait être fixée au niveau de celle qui est exigée actuellement dans la section du canal Welland, en excluant les tarifs d'éclusage. Cette mesure permettrait au gouvernement fédéral d'étudier d'autres propositions pour remplacer le système de péage actuel, afin d'assurer une plus grande compétitivité de la Voie maritime. Une de ces solutions pourrait consister en la mise en place d'un système unique de frais de services, comme c'est présentement le cas aux États-Unis.

**RECOMMANDATION 157**

**Il est recommandé que le MTQ fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour que ce dernier, en étroite collaboration avec l'industrie, procède à une étude d'impact économique de son projet de recouvrement des coûts de la Garde côtière canadienne. Cette étude devrait comprendre les éléments suivants :**

- a) Une évaluation de la répartition des dépenses de cet organisme, attribuables :
  - 1) aux activités de transport maritime au Canada et au Québec,**
  - 2) à toutes les autres activités de la Garde côtière au Canada et au Québec non reliées au transport maritime.****
- b) Une évaluation de la participation financière du gouvernement fédéral pour le transport des marchandises par tous les modes de transport, spécialement le transport ferroviaire, et une évaluation du recouvrement des coûts des modes concurrents du mode maritime.**
- c) Une étude de faisabilité sur la privatisation de certaines responsabilités de la Garde côtière, comme la gestion des phares et des aides à la navigation et la pose et l'enlèvement des bouées.**

**RECOMMANDATION 158**

**Il est recommandé que le gouvernement du Québec reconnaisse l'importance que le Saint-Laurent soit accessible aux navires internationaux, et étudie les moyens de préserver les plans d'eau nécessaires dans le Port de Montréal en tenant compte des impacts sur l'environnement et de la sécurité maritime.**



### 5.6.3 Les infrastructures et les équipements portuaires

#### RECOMMANDATION 159

Il est recommandé que le MTQ prépare, avec toutes les parties intéressées, dont le milieu agricole, une stratégie provinciale de développement et d'aménagement des sites disponibles à des fins d'aménagement industrialo-portuaire le long du Saint-Laurent, en tenant compte des exigences environnementales.

#### RECOMMANDATION 160

Il est recommandé que la Ville de Montréal et les autorités portuaires procèdent d'ici 2 ans à un réaménagement de certaines installations portuaires, avec comme premier objectif le dégagement d'espaces pour conteneurs. A titre d'exemple, il pourrait s'agir, au terminal Termont, du déplacement du bâtiment administratif, de la cantine et du bureau des douanes; de l'utilisation du terrain anciennement propriété d'Ultramar et du déplacement du centre d'entraînement des pompiers de Montréal. La superficie visée est d'environ 20 acres.

#### RECOMMANDATION 161

Afin de dégager la circulation au Port de Montréal, il est recommandé que le MTQ modifie l'échéancier de son plan d'action 1988-1998 sur le transport dans la région de Montréal, par la réalisation des travaux de prolongement de l'autoroute Ville-Marie en autoroute ou en boulevard urbain jusqu'à l'autoroute 25, au cours de la période 1988-1993. Le coût de ces travaux est estimé à 65 millions.

#### RECOMMANDATION 162

Il est recommandé que le MTQ et la Ville de Montréal réalisent d'ici 2 ans le réaménagement de l'axe nord-sud Bourget/Georges V jusqu'à la rue



Sherbrooke, de façon à dégager la circulation sud-est de l'île et du port de Montréal. Le coût des travaux est estimé à 10 millions de dollars.

#### RECOMMANDATION 163

Il est recommandé que le MTQ et la Ville de Montréal réalisent d'ici 2 ans le prolongement de la rue des Futailles en rampe d'accès jusqu'à l'autoroute 25, de façon à améliorer l'accessibilité au parc industriel Louis-Hippolyte Lafontaine et à faciliter l'évacuation des camions qui viennent du port de Montréal ou s'y rendent. Le coût des travaux est estimé à 700 000 \$.

#### RECOMMANDATION 164

Il est recommandé que, en complémentarité au projet de la rue des Futailles, le MTQ et la Ville de Montréal procèdent, d'ici 2 ans, au réaménagement de la rue Tellier, en vue de faciliter les accès en direction de l'autoroute 25 nord ou sud et de réduire la circulation sur les rues de Notre-Dame et Curatteau. Le coût des travaux est estimé à 1 million de dollars.

#### RECOMMANDATION 165

Il est recommandé que le MTQ fasse pression auprès du ministre fédéral des Transports pour que les échéanciers relatifs aux améliorations à apporter aux infrastructures ferroviaires sur le site du port de Montréal soient devancés de deux ans, c'est-à-dire que les travaux soient terminés en 1991.

#### RECOMMANDATION 166

Il est recommandé que le MTQ et le MAM prennent les moyens nécessaires pour réduire les délais d'approbation de tout dossier de transport relatif à des transactions ou des ententes entre une municipalité et le Gouvernement fédéral ou un de ses organismes, notamment en ce qui concerne les ports.

#### 5.6.4 L'action du gouvernement du Québec

##### RECOMMANDATION 167

Il est recommandé que le MTQ, de concert avec les autorités locales, effectue des études techniques sur la pertinence d'implanter des traverses fluviales, uniquement pour passagers, autour de l'île de Montréal et entre Québec et Lévis.

##### RECOMMANDATION 168

Il est recommandé que le MTQ abroge sa réglementation sur le transport de passagers et de marchandises par eau (Ordonnance 3-N).

Dissidence de Monsieur Henri Allard

##### RECOMMANDATION 169

Il est recommandé que pour les principaux ports du Saint-Laurent, dont Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sept-Iles, les instances locales, soit les communautés urbaines ou les municipalités, créent une commission de développement économique portuaire. Cette commission comprendra des administrateurs représentant majoritairement les entreprises maritimes, les arrimeurs, les transitaires et des gens d'affaires, ainsi que des représentants des administrations fédérale, provinciale, régionale municipale ou les deux.

Le mandat de ces commissions serait le suivant :

- a) promouvoir l'utilisation du Port de Montréal et de ses installations en association avec les autorités portuaires, par des programmes de promotion et de relations publiques efficaces dans le but d'informer les expéditeurs et l'industrie maritime des activités du port;

- b) collaborer étroitement avec la société de port locale, les divers paliers et organismes gouvernementaux, le secteur privé, les employés du port, toute entreprise ou toute personne dont les activités peuvent avoir une influence directe ou indirecte sur l'efficacité et la compétitivité du port;
- c) entretenir des relations étroites avec les utilisateurs des installations du port;
- d) rassembler l'information sur les tendances dans les transports, notamment sur les lignes maritimes, les ports, le camionnage, le rail et tout autre élément pouvant affecter le port;
- e) mettre sur pied et entretenir une banque de données reliées au marketing du port;
- f) analyser ces données et présenter des idées et des propositions pour le développement du port et surtout pour l'amélioration de sa compétitivité;
- g) sensibiliser la population à l'importance économique du port;
- h) aviser le ministre des Transports du Québec sur toute matière concernant les activités du port.

**VI**  
**LA PROMOTION**

## VI - LA PROMOTION

Pour atteindre ses objectifs, ce grand effort québécois pour valoriser écologiquement et économiquement le Saint-Laurent doit rallier la population et susciter sa participation. Les gouvernements responsables doivent ainsi développer une attitude de partenariat avec tous les intervenants, c'est-à-dire les municipalités, les entreprises, les groupes et tous les citoyens concernés.

Le projet de mise en valeur du Saint-Laurent doit être situé dans un contexte économique, social, international et politique où les notions de retombées économiques et de sensibilité à la dégradation de la qualité de l'environnement sont importantes pour la population.

C'est par la communication qu'il sera possible de rejoindre les divers interlocuteurs et partenaires; de telles mesures serviront à sensibiliser et à informer la population, à éduquer et à former les groupes plus intéressés, de même qu'à faire la promotion et à maintenir l'intérêt du projet de mise en valeur du Saint-Laurent.

Un plan de communication sera l'outil qui permettra d'ordonner et d'harmoniser les divers moyens et mesures à mettre en oeuvre pour susciter l'appui de la population, jusque dans ses différents segments, à ce grand projet de mise en valeur du Saint-Laurent. La présentation du projet comme "une performance écologique" devrait permettre de rallier l'ensemble des partenaires autour de ces deux notions qui deviennent complémentaires: l'aspect écologique et le développement économique.

### **RECOMMANDATION 170**

Il est recommandé que les administrations fédérale, provinciale et municipales établissent et soutiennent financièrement les centres éducatifs et d'interprétation locaux et régionaux voués aux ressources du Saint-Laurent et qu'ils implantent au moins un centre éducatif national permettant d'ex-

poser tout un ensemble de thématiques environnementales, socio-économiques, industrielles et culturelles reliées au Saint-Laurent. Ce ou ces centres pourraient devenir des centres nationaux d'interprétation du Saint-Laurent, tout en donnant à la population un accès important au fleuve et à des espaces verts. La formule de gestion et l'emplacement devront être décidés dans un délai de 18 mois.

#### RECOMMANDATION 171

Il est recommandé que des spécialistes de la communication soient mandatés pour développer un plan de communication global ainsi qu'une thématique s'appuyant sur l'aspect écologique et le développement économique du Saint-Laurent.

#### RECOMMANDATION 172

Il est recommandé que le MENVIQ mandate une firme spécialisée pour la réalisation du plan de communication qui harmonisera l'ensemble des propositions suivantes :

- a) Diffuser massivement divers documents vulgarisés (imprimés et vidéos) qui permettraient de sensibiliser et d'informer la population et les éventuels partenaires sur le Saint-Laurent et les mesures concrètes prises au cours des dernières années en matière de mise en valeur.
- b) Produire des documents sur le patrimoine culturel, historique et naturel du fleuve à l'intention des touristes.
- c) Privilégier une communication active avec les décideurs et les leaders socio-économiques.
- d) Développer un volet international.
- e) Faire des représentations auprès des autorités responsables (ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, associations d'enseignants, etc.) et certains organismes du milieu de l'éducation (CEQ, FCSCQ, universités, cégeps, etc.)

pour inclure les préoccupations et les connaissances sur le Saint-Laurent aux programmes de cours du système d'éducation.

- f) Produire des outils pédagogiques destinés aux jeunes et aux groupes d'adultes particulièrement concernés par la protection du fleuve et sa mise en valeur tels que les dirigeants municipaux, les propriétaires riverains, les exploitants touristiques, les excursionnistes, les administrateurs de marinas, les plaisanciers, etc.
- g) Stimuler la demande de classes vertes et de classes de mer sur le Saint-Laurent, dans les centres écologiques gouvernementaux et institutionnels.
- h) Élaborer des guides pédagogiques destinés aux classes vertes.
- i) Planifier des activités d'animation thématique portant sur le fleuve, à l'intention des camps de jeunes et des bases de plein air.
- j) Développer des programmes (services, subventions de soutien, financement de projets) destinés aux groupes engagés dans des actions pédagogiques qui touchent le fleuve.
- k) Concevoir, planifier et organiser une série de spectacles éducatifs à l'intention des jeunes (de 6 à 15 ans) dans le réseau scolaire et les services de loisirs.
- l) Organiser une série de séminaires à l'intention de groupes homogènes tels que les administrateurs municipaux, les associations professionnelles et touristiques, les chambres de commerce.
- m) Faire du mois de l'environnement (mai), le mois de la mise en valeur du Saint-Laurent, à compter de mai 1990 jusqu'à mai 1995.
- n) Diffuser régulièrement la contribution de tous les partenaires dans la réalisation du projet Saint-Laurent par le truchement de campagnes de relations de presse et de publicité.
- o) Institutionnaliser une remise de prix annuel afin de reconnaître publiquement l'apport des partenaires dans l'avancement de la mise en valeur du Saint-Laurent.
- p) Orchestrer une campagne de publicité permettant d'atteindre et d'informer l'ensemble de la population québécoise sur le projet de mise en valeur du Saint-Laurent.

- q) Faire connaître la réglementation et les mesures législatives auprès des groupes visés, les règles de conduite à l'occasion de croisières d'observation des baleines, par exemple.
- r) Développer un programme de promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Québec portant sur le Saint-Laurent comme destination touristique.
- s) Déterminer les responsables régionaux qui seront les relais pour la communication régionale.



## **VII**

### **LE SUIVI DU PROJET DE MISE EN VALEUR DU SAINT-LAURENT**

## VII - LE SUIVI DU PROJET DE MISE EN VALEUR DU SAINT-LAURENT

La viabilité des garanties de réalisation de ce projet de société que constitue la mise en valeur du Saint-Laurent, dépend de la performance de trois attitudes primordiales :

1. Intégration des volets "économie" et "environnement" dans tout projet.
2. Leadership d'adhésion.
3. Appartenance de tous les partenaires à la mise en oeuvre du plan d'action.

La nécessité d'un organisme de suivi qui adoptera ces trois attitudes de gestion s'impose pour que la mise en oeuvre du plan d'action d'envergure et son suivi périodique deviennent une préoccupation corporative constante.

Les recommandations de ce rapport mettent à contribution de nombreux partenaires des divers paliers gouvernementaux et des organismes du milieu possédant des mandats de gestion tant économique qu'environnementale; la réalisation de ce projet est intimement liée au partenariat. Cet organisme devra, avec souplesse, associer ces partenaires à la mise en oeuvre des recommandations afin d'utiliser de façon optimale leurs compétences, leurs expertises et les structures existantes; cette approche favorisera un sentiment d'appartenance en regard des objectifs poursuivis et de leur réalisation, tout en respectant l'autonomie, les intérêts et la visibilité des partenaires.

Par conséquent, cet organisme sera en mesure, par la crédibilité qui lui sera reconnue, de développer, de soutenir ou de promouvoir de nouvelles initiatives, de mettre en oeuvre ou d'appuyer des programmes de communication, et de publier des indicateurs de réalisation du plan d'action.

**RECOMMANDATION 173**

Il est recommandé que le gouvernement du Québec crée l'Agence de développement du Saint-Laurent afin d'assurer la réalisation du plan d'action pour la mise en valeur du Saint-Laurent tant environnementale qu'économique; les fonctions et pouvoirs de celle-ci seront principalement les suivants :

- a) Élaborer un énoncé de principes directeurs de gestion du plan d'action pour la mise en valeur du Saint-Laurent.
- b) Promouvoir et favoriser la concertation entre les différents milieux gouvernementaux (fédéral, provincial, municipalités et MRC), les organismes locaux et régionaux, les milieux d'affaires et industriels et les organismes de recherche.
- c) Obtenir des ministères et organismes du gouvernement les renseignements pertinents sur leurs projet, leurs réalisations, leurs politiques et leurs programmes relatifs au Saint-Laurent.
- d) Définir le programme de réalisation des recommandations du plan d'action quant au contenu, aux échéanciers, au budget triennal et aux responsabilités des organismes concernés.
- e) Préciser les coûts et les bénéfices socio-économiques et environnementaux des recommandations du plan d'action.
- f) Préparer en collaboration, soumettre et obtenir, chaque année, l'approbation du Gouvernement pour les budgets de réalisation de tous les projets ministériels reliés au projet de mise en valeur du Saint-Laurent.
- g) Coordonner la mise en oeuvre des plans, des programmes et des projets de développement assurés par les ministères et organismes gouvernementaux.
- h) Harmoniser la mise en oeuvre des plans, des programmes et des projets d'organismes non gouvernementaux.
- i) Lancer des programmes et des projets de développement en collaboration avec des partenaires.
- j) Exécuter ou faire exécuter des recherches, des études, des enquêtes, des inventaires.

- k) Donner son avis sur les politiques, règlements, programmes et projets élaborés par les ministères et organismes du gouvernement en regard de la mise en valeur du Saint-Laurent, en vue d'en favoriser l'harmonisation.
- l) Donner son accord au gouvernement sur tout projet admissible à un programme d'aide financière avec incidence sur la mise en valeur du Saint-Laurent.
- m) Promouvoir la participation financière des particuliers, des sociétés, des corporations et des gouvernements à tout projet contribuant à la mise en valeur du Saint-Laurent.
- n) Promouvoir la maximisation des retombées socio-économiques du plan d'action.
- o) Produire les rapports périodiques d'avancement des plans, des programmes et des projets pour chaque recommandation, avec indicateurs de performance.
- p) Contrôler les budgets de réalisation des projets ministériels reliés au projet de mise en valeur du Saint-Laurent.
- q) Coordonner les efforts de communication des divers partenaires.
- r) Développer et mettre en oeuvre un programme de communication dit corporatif, qui sera appuyé par les programmes de communication particuliers des autres partenaires.
- s) Administrer les fonds qui lui sont confiés pour l'exercice des fonctions et des pouvoirs qui lui sont dévolus, et en disposer de la façon indiquée par le gouvernement.

#### RECOMMANDATION 174

Il est recommandé que le gouvernement du Québec rationalise le mandat des organismes existants qui relèvent de son autorité afin d'éliminer le chevauchement des champs de compétence de ces organismes.

## LEXIQUE

|               |                                                                                     |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MAC</b>    | <b>Ministère des Affaires culturelles</b>                                           |
| <b>MAM</b>    | <b>Ministère des Affaires municipales</b>                                           |
| <b>MAPAQ</b>  | <b>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation<br/>du Québec</b> |
| <b>MENVIQ</b> | <b>Ministère de l'Environnement du Québec</b>                                       |
| <b>MER</b>    | <b>Ministère de l'Énergie et des Ressources</b>                                     |
| <b>MIC</b>    | <b>Ministère de l'Industrie et du Commerce</b>                                      |
| <b>MLCP</b>   | <b>Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche</b>                             |
| <b>MSSS</b>   | <b>Ministère de la Santé et des Services sociaux</b>                                |
| <b>SMVSL</b>  | <b>Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent</b>                             |

## ANNEXE

LISTE DE RECOMMANDATIONS  
PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

1. LE MILIEU AGRICOLE  
Recommandations No: 16-17-18-19-72-74-75-76-77-82-89-92-94-95-137
2. LE MILIEU DU TRANSPORT ET DU COMMERCE MARITIME  
Recommandations No: 54-55-72-74-75-76-77-78-79-80-81-89-82-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169
3. LE MILIEU DE LA PECHE COMMERCIALE  
Recommandations No: 45-74-75-76-77-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149
4. LE MILIEU INDUSTRIEL  
Recommandations No: 20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-72-83-84-85-86-88-89-92-95-159
5. LE MILIEU DU LOISIR ET DU TOURISME  
Recommandations No: 33-41-72-73-74-75-76-77-89-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-150-170
6. LE MILIEU MUNICIPAL  
Recommandations No: 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-29-43-44-47-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-89-92-93-95-98

**7. LES MILIEUX SCIENTIFIQUES**

Recommandations No: 1-34-35-36-37-38-39-40-48-49-50-51-52-53-77-78-  
79-80-81-85-86-87-95-96-97-107-108-109-110-111

**8. LE MILIEU DE LA SANTE**

Recommandations No: 41-42-43-44-45-46

**9. LE MILIEU AUTOCHTONE**

Recommandation No : 90